

***PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU***

LUNDI 3 MARS 2014

Ordre du jour

14-1.	Assainissement – Rapport d'activités 2013 du service d'assainissement.....	2
14-2.	Culture – Finances – Programme d'activités culturelles – 1 ^{er} semestre 2014.....	5
14-3.	Economie - Finances – Vente d'un terrain aux établissements Coffornic	6
14-4.	Finances – Compte administratif 2013 – Budget principal et budgets annexes – Bilan des cessions et acquisitions	7
14-5.	Finances – Compte administratif 2013 – Budget principal	7
14-6.	Finances – Compte administratif 2013 – Budget annexe d'assainissement	9
14-7.	Finances – Compte administratif 2013 – Budget annexe économique	10
14-8.	Finances – Débat d'orientations budgétaires 2014	10
14-9.	Finances – Enfance – Contrat d'association avec l'école privée Ste Anne	24
14-10.	Finances – Diagnostic de performance énergétique.....	24
14-11.	Institutions – Finances – Acquisition d'une propriété avenue du Gal de Gaulle.....	25
14-12.	Personnel - Finances - Modification du tableau des effectifs – Transformation d'emplois....	26
14-13.	Urbanisme – Domaine public – Constitution d'une servitude de réseaux	27

Informations générales

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le vendredi 21 février s'est réuni le 3 mars 2014, en session ordinaire en mairie.

Présents (22) : Nelly FRUCHARD (Présidente de la séance), Jean Yves LE MOIGNO, Christian GASNIER, Philippe LE RAY, Raymonde BUTTERWORTH, Flora RIMBERT, Yves LEROY, Bernard DANET, Claudine BOSSARD, Pascal VALCK, Michèle AUFRRET, Sylvaine LE JEUNE, Paul MAHEU, Gilles LE CALONNEC, Didier NICOLAS, Monique TREMOUREUX, Gérard CARNANDET, Dominique ABEL, Cyril JAN, Françoise JAFFREDO, Arnaud LE BOULAIRE, Jean Claude GUILLEMOT

Absents ayant donné pouvoir (4) : Yolande GAUDAIRES, Patricia LE TALOUR, Pascal FONT, Gérard BEAULIEU respectivement à Flora RIMBERT, Gilles LE CALONNEC, Nelly FRUCHARD, Didier NICOLAS

Absents (1) : Fabienne BONNION

Secrétaire de séance : Didier NICOLAS

Approbation du procès-verbal de la séance précédente : unanimité

Délibération du 3 mars 2014

14-1. Assainissement – Rapport d'activités 2013 du service d'assainissement

Christian GASNIER lit et développent le rapport suivant :

RAPPORT ANNUEL 2013 Sur le prix et la qualité du service assainissement (C.G.C.T., art. D.2224-1)

I. Historique

Jusqu'en 1996, le service d'assainissement faisait l'objet d'une délégation de service public dont le déléataire était l'entreprise Saur. Depuis cette date, le service fonctionne en régie communale.

II. Organisation du service communal

A) Aspects organisationnels

Le service fonctionne sous la responsabilité de l'adjoint au cadre de vie, à l'urbanisme et à l'assainissement.

De 1996 à 1998, ce service a fonctionné avec un seul agent du secteur technique, puis un agent d'environnement a été recruté en 1998 dans le cadre du dispositif contrat emploi-jeune. A la suite de son départ, un autre agent est venu compléter l'équipe, qui est titularisé depuis le 1^{er} janvier 2005. Depuis 2006, l'organisation générale du service est donc la suivante, à l'exception d'un vacataire recruté spécifiquement pour soutenir le service dans l'accomplissement des diagnostics Spanc :

Responsabilité	Grade	Temps
Fonctionnel		
Directeur général des services	Attaché principal	15%
Adjointe DGS	Attaché	15%
Responsable de l'urbanisme	Attaché	10%
Comptabilité 1	Rédacteur	20%
Comptabilité 2	Adjoint administratif 1 [°] cl	10%
Secrétariat technique	Adjoint administratif 1 [°] cl.	10%
Opérationnel		
Responsable du service	Agent de maîtrise ppal	100%
Agent d'environnement	Adjoint technique 2 [°] cl	100%

B) Aspects financiers

Nos ressources nous permettent toujours d'envisager sereinement le développement du service et de constituer un matelas de financement des travaux de réhabilitation du centre-bourg, puis au-delà par la suite.

Ponctuellement, nous allons toutefois subir un différé de nos rentrées de participation pour l'assainissement collectif (ancienne participation pour raccordement à l'égout) puisque le fait générateur n'est plus le permis de construire mais le raccordement de l'immeuble au réseau de collecte des eaux usées d'assainissement.

Cette réforme précipitée, dont les impacts n'ont manifestement pas été étudiés, ne devrait toutefois pas poser de gros problème dans la mesure où il nous est possible de moduler provisoirement nos affectations en les inscrivant en fonctionnement, puis de nouveau en investissement lorsque le décalage de perception sera amorti.

Par ailleurs, il convient de noter que nos investissements futurs seront très largement financés par le fruit des opérations publiques d'aménagement qui les généreront, comme nous l'avons toujours fait jusqu'ici.

C) Etendue du service

En 2005, l'assemblée a décidé l'extension des compétences du service en créant le service public d'assainissement non collectif. Sa mission, bien que limitée à une activité de police de la salubrité, a été considérée comme relevant du service marchand par les services de l'Etat et a donné lieu, en 2007, à l'application d'une redevance annuelle de 16.50 € (pour 543 redevables), ainsi qu'à l'établissement d'un état complémentaire dans le budget annexe d'assainissement.

A ce jour, 584 installations existantes ont été visitées grâce à l'intervention d'un agent non titulaire chargé d'apporter un soutien aux agents en place. 315 installations sont aux normes avec de petits travaux d'entretien. 269 présentes des dysfonctionnements plus ou moins importants (ancienne installation, installations avec puisard, mauvais entretien, etc.). 15 installations anciennes ont fait l'objet de travaux de réhabilitation soit pour cause de vente soit lors d'une remise en état.

III. Les indicateurs techniques

A) La station d'épuration

- Situation : Tréhuinec
- Maître d'ouvrage : Commune de Plescop
- Maîtrise d'œuvre : DDTM (ancienne DDAF)
- Constructeur : Sade
- Mise en service : Février 2004
- Réception : Juillet 2004
- Type : Boues activées avec aération prolongée et traitement de boue de type rhysoiphite
- Milieu récepteur : Ruisseau du Moustoir (partagé avec la commune de PLOEREN)
- Police des eaux : DDAF
- Capacité nominale : 6000 eh (1 habitant théorique raccordé rejetant 60 DBO5/j) – 360 kg DB05/j – 1300 m³/j en puits nappe haute – 102 m³/h en pointe
- Volume entrant : 247 991 m³ contre 226 099 m³ en 2012 soit 21 892 m³ en plus
- Volume sortant : 235 813 contre 223 976 m³ pour 2012. La différence entre le volume entrant (247 991) et le volume sortant (223 976) est dû au matériel de comptage des débits, pour l'entrée c'est un électromagnétique plus précis que l'ultrason qui mesure le débit de sortie.

Il convient enfin de préciser que nous nous sommes dotées d'un contrôle supplémentaire en contractant une convention avec le service Satese du Conseil général. A ce jour, les résultats sont tous positifs, même si l'attention est attirée sur la nécessité de lutter contre les eaux claires, ce que nous faisons au travers de la réhabilitation des réseaux du centre-bourg qui datent de 1981.

B) Le réseau d'assainissement collectif

1) Présentation générale

Le réseau de collecte des eaux usées, de type séparatif, porte sur l'ensemble des secteurs urbanisés du bourg ; il est entièrement gravitaire en conduite moyenne de 200 mm de diamètre. Les effluents collectés sont acheminés à la station d'épuration de Tréhuinec, par une canalisation de diamètre 250 mm et de 1,200 km de long, en service depuis février 2004.

Dans les secteurs urbanisés où le réseau séparatif n'est pas réalisé, les eaux ménagères, après dégraissage préalable et les eaux vannes sont traitées dans des dispositifs individuels d'épuration.

Une partie périphérique du bourg a été réhabilitée par des actions plus ou moins fortes mais c'est surtout le réseau du centre-bourg, le plus ancien et donc le plus obsolète, que se concentrent actuellement nos efforts.

2) Réseau en service

Le réseau couvre actuellement tout le centre-bourg :

- Longueur : 29.424 km contre 29.280 km l'an passé soit +0.49 %
- Nombre de postes de relèvement : 4 (en tête de station d'épuration, au Goh Len et au complexe sportif). Il existe un poste de relèvement privé rue Cloérec / Le Talour
- 756 tampons de visite
- Volume moyen traité par abonné : 101.99 m³ contre 98.82 m³ l'an passé

- Nombre de raccordés : de 2312 foyers contre 2109 l'an passé.

IV – Les indicateurs financiers

A) Le prix de l'assainissement

1) Modalités de tarification

1.1. La tarification appliquée aux abonnés résulte du règlement de fonctionnement du service. S'il s'agit d'un déversement ordinaire, l'évolution du tarif dépend de la décision prise chaque année par le conseil municipal.

1.2. Les déversements spéciaux obéissent à des règles différentes en ce qui concerne les volumes d'eaux usées pris en compte. Mais ces volumes sont assujettis aux tarifs applicables aux déversements ordinaires (cas des exploitants agricoles et des usagers qui s'alimentent partiellement ou totalement à une autre source que le service des eaux).

1.3. Les tarifs des eaux industrielles et leur évolution sont normalement fixés par des conventions particulières, en fonction des caractéristiques des rejets et de la réglementation spécifique applicable à ces eaux. Aucune convention de ce type n'est actuellement souscrite.

2) Les éléments du prix de l'assainissement

2.1. Ils sont constitués par :

- un abonnement, qui constitue en fait un droit d'accès au service ;
- le tarif applicable aux volumes d'eaux usées définis à partir de la consommation d'eau potable relevée sur le compteur de l'usager (avec une seule tranche depuis 2011) ;
- la T.V.A. est passée de 7 à 10% au plan national ;
- la redevance spéciale de l'agence de l'eau, le coût a augmenté sans que la commune en bénéficie puisqu'elle lui en reverse aussitôt le fruit ; en cela, la commune ne constitue finalement qu'une boîte postale budgétaire et comptable.

2.2. Les tarifs sont les suivants :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
- Abonnement annuel	37.75 €	38.00 €	38.00 €	38.00 €	38.00 €	38.00 €	38.00 €	45.00 €	45.00 €	45.00 €
- Consommations										
- Tranche 1 (1 à 100 m3)	1.23 €	1.25 €	1.25 €	1.25 €	1.25 €	1.25 €	1.25 €	1.40 €	1.40 €	1.40 €
- Tranche 2 (plus de 100 m3)	1.35 €	1.38 €	1.40 €	1.40 €	1.40 €	1.40 €	1.40 €	1.40 €	1.40 €	1.40 €

3) Simulation d'évolution des prix sur la base d'une consommation de 120 m3

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
- Abonnement annuel	37.75 €	38.00 €	38.00 €	38.00 €	38.00 €	38.00 €	38.00 €	45.00 €	45.00 €	45.00 €
- Consommations	120 m3									
- Tranche 1 (1 à 100 m3)	123.00 €	125.00 €	125.00 €	125.00 €	125.00 €	125.00 €	125.00 €	168.00 €	168.00 €	168.00 €
- Tranche 2 (plus de 100 m3)	27.60 €	28.00 €	28.00 €	28.00 €	28.00 €	28.00 €	28.00 €			
Total	188.35 €	191.00 €	191.00 €	191.00 €	191.00 €	191.00 €	191.00 €	213.00 €	213.00 €	213.00 €

Malgré le décalage que nous allons connaître en matière de perception de la participation d'assainissement collectif, nous n'avons pas éprouvé le besoin d'augmenter la redevance dans la mesure où la baisse de participation est en partie conjoncturelle.

B) Les autres indicateurs financiers

Parmi les autres ressources d'exploitation de l'exercice figurent les postes ci-après :

- les participations pour raccordement à l'égout, pour un montant de 27 250 € en 2013 pour 271 405 € en 2012, payées auparavant par les nouveaux abonnés à la suite de l'émission du permis de construire ;
- les subventions d'investissements qui s'élèvent à 174 561.35 € en 2013 pour 87 157.70 € en 2012, ce qui est normal compte tenu du volume de travaux de l'année n-1.

L'annuité de la dette hors ICNE (Intérêt courus non échus) réglée au cours de l'exercice 2013 a baissé à 63 146.40 €, soit 27.31 € par foyer abonné contre 31,17 € /fa en 2012. Cette situation s'explique par l'extinction progressive d'emprunts et surtout par le remboursement des avances consenties par l'Agence de l'eau.

Enfin, le service d'assainissement a réglé, en 2013, 349 727.71 €, hors TVA, au titre des travaux.

Globalement, il s'agissait comme l'an passé d'une année de transition.

Principales remarques :

Christian GASNIER indique que la dette, déjà faible, disparaîtra à l'horizon 2019, et tient à rassurer Cyril JAN en lui précisant que la station d'épuration est loin d'être en pleine charge puisque son niveau actuel lui permet d'accueillir près de 1000 logements. Il ajoute qu'il est en outre possible de l'agrandir sur son site et que le budget d'assainissement est suffisamment solide pour absorber cette charge. Il indique que tous les clignotants sont donc au vert, avant de rappeler que tous ces éléments étaient mentionnés dans le plan local d'urbanisme qui vient d'être révisé.

Jean-Claude GUILLEMOT demande alors les études préalables à la révision du plan local d'urbanisme qui datent de 2008/2009 font partie de ces informations. Christian GASNIER le lui confirme mais ajoute que les plus récents chiffres confirment globalement ces études et permettent de considérer que la commune pourrait réaliser son plan local d'urbanisme sans difficulté épuratoire particulière.

Le conseil municipal a ainsi pris acte du présent rapport d'activités proposé par les commissions "Finances" et "Environnement, urbanisme et développement" du 18 février 2014.

Délibération du 3 mars 2014

14-2. Culture – Finances – Programme d'activités culturelles – 1^{er} semestre 2014

Raymonde BUTTERWORTH lit et développe le rapport suivant :

Afin de promouvoir l'image d'une commune à la vie associative riche, diversifiée, dynamique et ouverte notamment à la culture, la municipalité a engagé depuis plusieurs années un partenariat actif avec les diverses troupes de théâtre et groupes musicaux du secteur du Pays de Vannes. Ce travail a abouti à la programmation des évènements suivants à la Médiathèque, pour le 1er trimestre 2014 :

Mars : Le Printemps des Poètes

Depuis 2009, la Médiathèque participe à cette manifestation, qui a pour but de promouvoir la poésie, au travers de multiples animations, à la fois en direction des scolaires et du tout public. Cette année, il s'agit de proposer aux pescopais :

- Des conférences théâtralisées sur le thème de la danse par la Cie QUIDAM, le samedi 22 mars, à la Médiathèque, toute la journée.
- Coût (Budget Commission Culture): 1000 € TTC (représentation + frais de déplacement) – La Commission Culture prendra également en charge les frais de repas.
- Exposition de poèmes / jeux ateliers et accueils des enfants du Centre de Loisirs.

Avril : Exposition de peinture contemporaine

Mai : Contes et légendes européennes

- Découverte ou redécouverte des contes et légendes européennes.
- Soirée contée avec Roz Avel

Juin : Animations autour du Brésil et rencontres des classes de CP des écoles Ste Anne et Cadou, avec l'illustrateur Ronan Badel.

- Exposition de photographies (carnaval de Rio notamment)
- Ateliers de création de masques.
- Soirée danse avec l'association Danse du Brésil (Vannes) pour débuter Pescop'Art.
- Depuis 2009, la Médiathèque propose aux écoles de Pescop un Défi Lecture. Les enfants de chaque classe ont 4 livres à lire et doivent répondre à des questionnaires (jeux, énigmes, devinettes...) sur une durée de 12 semaines, à l'issue desquelles ils viennent à la médiathèque pour élire leur livre « Coup de Cœur » et recevoir un chèque-livre de 75€. Depuis l'année dernière, nous proposons également la rencontre avec l'auteur ou l'illustrateur d'un des livres qu'ils ont lu. Après Bruno Pilorget l'année dernière, nous recevons cette année Ronan Badel (originaire de Vannes) qui expliquera aux enfants son métier, le mardi 10 juin.
- Coût (Budget Médiathèque) : 411 € brut HT. Les cotisations seront déduites de ce montant et seront versées à l'organisme de l'AGESSA – La Médiathèque prendra en charge les frais de repas et les frais de déplacement occasionnés.

Annexe : Devis spectacle Cie QUIDAM - Devis intervention Ronan BADEL

Après en avoir délibéré, sur proposition des commissions "Finances" et "Culture et animation" du 18 février 2014, le conseil municipal est invité à :

- *Approuver le présent programme ;*
 - *donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.*

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du 3 mars 2014

14-3. Economie - Finances – Vente d'un terrain aux établissements Coffornic

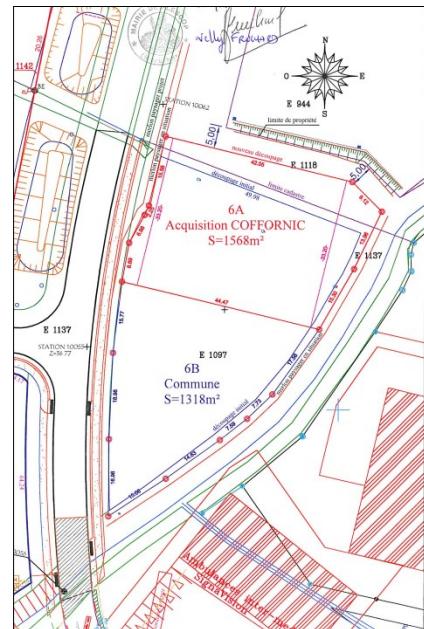
Christian GASNIER lit et développent le rapport suivant :

L'entreprise COFFORNIC est une entreprise artisanale de menuiserie générale. Elle réalise tous travaux bois, aluminium, pvc, intérieur et extérieur, escalier, parquet, placards/dressing, isolation. Cette entreprise souhaite s'agrandir à l'occasion d'une relocalisation, les locaux actuels de Vannes étant devenus trop étroits.

1) Le projet : Les Ets COFFORNIC envisage de construire un bâtiment de 400 m² environ au sein de l'espace d'activités comprenant une partie de stockage du matériel, une partie atelier/fabrication, des bureaux et des sanitaires, un hall d'accueil ainsi qu'un silo de récupération de copeaux bois.

2) Emprise concernée : Le terrain du projet est constitué des parcelles suivantes :

- E 1097p (1179m²) qui provient de la parcelle E 804
 - E 1137p (152m²env) qui provient de la parcelle E 804
 - E 1118p (237m² env.) qui provient de la parcelle E 988, issue de la division de la parcelle E 942 qui provient de la parcelle E 803



3) Condition de la cession

Par lettre du 13 décembre 2013, M. Yann COFFORNIC nous a confirmé son intention d'acquérir un terrain situé pour partie dans le lotissement 6 et pour partie hors lotissement. Il est donc proposé d'approuver cette cession dans les conditions suivantes :

- Vendeur : Commune de PLES COP
 - Acquéreur : Ets COFFORNIC, ou toute autre structure juridique pouvant se substituer à lui
 - Surface : 1568m² env (E 1097p - E 1137p - E1118p) à fixer définitivement par le plan de bornage.
 - Prix : 48 € HT le m² (sous réserve d'un avis compatible de France domaines), auquel s'ajoute la TVA sur marge en vigueur à la signature de l'acte, soit, à titre indicatif, un prix TTC de 56.71 € avec une TVA sur marge incluse de 8.71€/m² calculée au taux actuel de 20 %, la TVA définitive pouvant évoluer en fonction des taux et/ou de la surface exacte résultant du plan de bornage définitif.

Principales remarques :

Christian GASNIER note qu'il est intéressant qu'une entreprise sérieuse et reconnue fasse le choix de venir à Plescop dans la période de ralentissement économique que nous connaissons. Il en profite pour annoncer qu'il a d'autres contacts en cours qui ne sont pas encore mûrs mais qui marquent un intérêt constant pour la commune.

Jean-Claude GUILLEMOT relève qu'un cours d'eau borde le terrain qui, par ailleurs, apparaît un peu humide. Christian GASNIER lui répond qu'il a entendu le message mais qu'il ne s'agit pas vraiment d'un cours d'eau, mais plus d'une forme de fossé ne présentant aucun risque d'inondations et ne répondant nullement aux exigences de recul liées à la Charte Agriculture et Urbanisme. Il ajoute que le terrain ne correspond nullement à une zone humide car il n'a pas été recensé comme tel.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission « Finances » du 18 février 2014, le conseil municipal est invité à :

- accepter la cession de terrain dans les conditions précitées (acquéreur, surface, prix, etc.), le terrain devant être rétrocédé à la commune dans les conditions initiales de vente si le projet n'est pas réalisé ou en cas de non-respect des clauses substantielles du cahier des charges du lotissement, sauf dérogation expresse de la commune pour des motifs d'intérêt général ;
 - solliciter l'aide à la commercialisation auprès de toute structure, si l'intéressé est éligible ;

- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents ainsi que pour désigner le géomètre-expert et le notaire chargé des actes nécessaires qui seront signés par le maire.

Pour : 26**Contre : 0****Abstention : 0**

Délibération du 3 mars 2014

14-4. Finances – Compte administratif 2013 – Budget principal et budgets annexes – Bilan des cessions et acquisitions

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Les articles L.2241-1 et L.2241-2 du code général des collectivités territoriales disposent que l'assemblée délibérante doit débattre une fois par an du bilan de la politique foncière menée par la collectivité, ou les personnes morales agissant pour son compte, et que ce bilan, accompagné d'un tableau des cessions et acquisitions, est annexé au compte administratif.

A). Les cessions

Les cessions immobilières peuvent traduire une diminution du patrimoine communal, ce qui explique leur rareté. Elles deviennent toutefois plus importantes et plus évidentes lorsque la collectivité mène des opérations d'aménagement pour l'habitat et/ou le développement économique.

	M²	%
Développement	998	9.04
Economie	7 489	67.87
Habitat	2548	23.09
<i>Total</i>	<i>11 035</i>	

En 2013, les cessions concernaient pour une large partie la cession d'un terrain destiné à l'implantation de l'entreprise Cottin, le reliquat concernant une vente programmée de longue date dans la Zac des Jardins du Moustoir (Aiguillon) et la réalisation de logements sociaux dans la rue des marronniers. Une infime partie concernait des cessions Danielo destinées à élargir l'ancienne place de la mairie en vue de prolonger le mail de la médiathèque jusqu'à l'église.

B). Les acquisitions

En 2013, l'essentiel des acquisitions concernait le développement (régularisations d'assiette de voies et réserve foncière), le reliquat étant quasi-intégralement dédié à une opération blanche en vue de la réalisation de logements sociaux.

	M²	%
Développement	10 467	94.64
Habitat	593	5.36
<i>Total</i>	<i>11 060</i>	

Encore une fois, toutes ces acquisitions sont bien entendu intervenues à l'amiable, dans l'intérêt bien compris de toutes les parties.

Annexe : Tableau des cessions et acquisitions

Le conseil municipal a ainsi pris acte et a débattu du bilan des cessions et acquisitions foncières présenté lors des commissions "Finances" et "Environnement, urbanisme et développement" du 18 février 2014.

Délibération du 3 mars 2014

14-5. Finances – Compte administratif 2013 – Budget principal

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

L'exécution du budget primitif principal de la commune, voté par chapitre, s'est effectuée dans des conditions normales ainsi :

	Investissement	Fonctionnement
Compte administratif n-1		
Recettes	2 877 867.00	4 905 136.12
Dépenses	2 182 277.12	4 063 535.50
Résultat de clôture de l'exercice n-2	-563 898.35	920 896.13
Part affectée à l'investissement n-1	920 896.13	
Résultat de l'exercice n-1	695 589.88	841 600.62
Correction des comptes de la Trésorerie	-26 016.14	
Résultat de clôture de l'exercice n-1	105 675.39	841 600.62

Soit un excédent global tous budgets (principal et annexes) et toutes sections confondus de 1 297 701.85 € contre 817 704.26 € l'an passé.

Annexe : Compte administratif (synthèse explicative)

Principales remarques :

Jean Yves LE MOIGNO présente les comptes globaux de l'année 2013 et explique à cette occasion que des glissements interviennent toujours en investissement d'une année à l'autre, soit parce que les travaux n'ont pas pu être réalisés, soit parce qu'ils l'ont été mais que les factures sont parvenues tardivement en début d'année suivante, malgré les relances de la collectivité. Il souligne à ce stade le rôle déterminant de l'épargne dans le financement de nos investissements, en particulier dans un contexte où les subventions d'investissements sont appelées à s'éroder. Il précise à ce titre qu'il convient de surveiller l'évolution des frais de personnel et du produit des trois taxes, qui constituent les grands déterminants de la structure budgétaire.

A ce propos, Christian GASNIER tient à rappeler qu'il convient de ne pas confondre l'évolution de la richesse fiscale, qui s'accroît globalement avec l'arrivée de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises, avec celle de la pression fiscale, qui est liée à l'évolution des taux. Il estime ainsi erronée la position de l'opposition qui consiste à dire que la pression fiscale aurait augmenté alors que les taux n'ont pas évolué depuis 2006.

Jean Claude GUILLEMOT lui répond que le montant de l'impôt par habitant a pourtant bien évolué. Christian GASNIER lui répète que c'est la richesse fiscale globale qui a augmenté en volume et non la pression exercée sur chaque foyer.

Cyril JAN estime que ces propos sont déplacés et qu'ils relèvent de la campagne.

Christian GASNIER entend la remarque mais indique qu'il souhaite simplement rétablir la réalité.

Jean Claude GUILLEMOT et Cyril JAN rebondissent en indiquant qu'ils n'ont fait que reprendre les chiffres du ministère qui accessibles par tous dans la strate considérée.

Bernard DANET reprend la différenciation entre la richesse fiscale et la pression fiscale, en précisant que la richesse fiscale augmente globalement avec l'arrivée de la population nouvelle mais que celle-ci est par la suite divisée par une population calculée par l'Insee dont chacun sait qu'elle est bien inférieure à la réalité (-10%), ce qui fausse l'analyse et gonfle artificiellement l'impôt par habitant.

Jean Yves LE MOIGNO l'approuve en ajoutant que la richesse fiscale est de plus augmentée par l'arrivée d'entreprises nouvelles dont le produit est par la suite divisé par une population faussement stable, ce qui ne permet pas d'effectuer des analyses objectives sur ce ratio. Il rappelle donc que les taux n'ont pas augmenté et que le produit fiscal a donc augmenté grâce au développement de la commune ce qui constitue une bonne chose.

Il reprend par la suite le fil de la présentation des comptes, en soulignant la baisse sensible de la dotation de solidarité rurale (DSR) dont la fraction bourg-centre (FBC) est appelée à disparaître. A ce titre, il annonce avec le maire qu'un recours contentieux a été introduit devant le tribunal administratif de Rennes contre la décision de l'Etat, mais que la commune poursuit toujours ses démarches amiables pour aboutir rapidement dans ce dossier. Le maire ajoute qu'une quinzaine de communes sont concernées par cette perte de la FBC en France et que, pour cette raison, le ministère n'est pas actuellement enclin à céder à leur demande compte tenu des sommes en jeu. Jean Yves LE MOIGNO conclut en conséquence à l'importance de se battre pour récupérer l'intégralité de la DSR.

Incidentement, Raymonde BUTTERWORTH précise que, au compte 62, il n'y a pas eu moins de spectacles que prévus mais qu'une bonne partie d'entre eux se sont révélés non payant, notamment en raison du partenariat avec Vannes agglo dans le domaine culturel.

Puis, Jean Yves LE MOIGNO poursuit l'analyse du compte administratif en s'arrêtant sur les très faibles charges financières de la commune liée à l'absence de réalisation d'emprunts sur le mandat, ce qui favorise un meilleur niveau d'autofinancement.

Par la suite, Arnaud LE BOULAIRE s'inquiète de l'évolution du rendement fiscal au regard de la disparition de petites entreprises. Il craint que la commune ne soit peu à peu dépendante de grosses entreprises telle que la CAB 56, ce qui fragile potentiellement les ressources de la commune en période de crise. Il estime qu'elles seraient mieux assises sur une base plus diversifiée.

Jean Yves LE MOIGNO approuve en partie le raisonnement compte tenu de la crise actuelle mais précise toutefois que le tissu économique de Plescop est plutôt diversifié et surtout constitué d'un réseau de petites et moyennes entreprises. Il souligne l'importance de diversifier les recettes par le développement de l'habitat comme de l'entreprise artisanale ou commerciale.

Christian GASNIER confirme cette diversification en rappelant que la commune a volontairement fait le choix dans les années 90 de ne pas faire reposer son développement sur de la mono-économie, et en particulier sur de grosses entreprises de l'agroalimentaire. Cependant, au regard de la profondeur de la crise, il considère que, globalement, les belles années sont plutôt derrière nous.

Jean Yves LE MOIGNO considère pour sa part qu'il faut certes rester vigilant mais qu'il ne faut pas sombrer dans la sinistre.

Bernard DANET rappelle pour sa part que l'impact financier pour la commune est relativement limité car elle conserve toujours les bases fiscales foncières de l'entreprise en cas de disparition. Seule Vannes agglo est finalement impactée.

Jean Yves LE MOIGNO abonde en ajoutant que la commune peut toutefois être impactée indirectement par la perte de ressources de Vannes agglo.

Bernard DANET ajoute que, de toute façon, la commune se bat pour que l'adage « vivre et travailler au Pays » prenne tout son sens, ce qu'approuvent le maire et Christian GASNIER.

Arnaud LE BOULAIRE entend les arguments mais s'inquiète quand même de l'impact des cessations d'activités sur l'attractivité de l'espace économique même si personne n'en est directement responsable.

Christian GASNIER rappelle toutefois le coup de Jarnac du Conseil général qui devait s'implanter sur le site d'Atlanparc et qui, au dernier moment, a renoncé à l'implantation de 200 emplois qui auraient pu contribuer à animer le secteur.

Jean Yves LE MOIGNO invite en conclusion les conseillers à jeter un regard sur la réalisation des comptes depuis quelques années et à observer que, même si la situation économique du pays est compliquée, Plescop dispose d'atouts intéressants comme le démontrent les récents contacts pris avec la mairie qui démontre un maintien de notre attractivité.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 18 février 2014, le conseil municipal est invité à :

*** Sous la présidence du maire, arrêter le compte de gestion du receveur municipal et lui donner quitus ;**

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

*** Sous la présidence du premier adjoint, le maire (détenant un pouvoir) étant sorti de la salle :**

- constater les identités de valeurs votées entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- reconnaître la sincérité des réalisations et des restes à réaliser ;
- arrêter le compte administratif et les résultats définitifs annexés ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 3 mars 2014

14-6. Finances – Compte administratif 2013 – Budget annexe d'assainissement

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

L'exécution du budget annexe d'assainissement de la commune, voté par chapitre, s'est effectuée dans des conditions normales ainsi :

	Investissement	Fonctionnement
Compte administratif n-1		
Recettes	743 725.96	521 599.97
Dépenses	568 101.35	508 525.53
Résultat de clôture de l'exercice n-2	-22 880.86	440 306.19
Part affectée à l'investissement n-1	440 306.19	
Résultat de l'exercice n-1	175 624.61	13 074.44
Résultat de clôture de l'exercice n-1	152 743.75	13 074.44

Annexe : Compte administratif (synthèse explicative)

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 18 février 2014, le conseil municipal est invité à :

*** Sous la présidence du maire, arrêter le compte de gestion du receveur municipal et lui donner quitus ;**

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

*** Sous la présidence du premier adjoint, le maire (détenant un pouvoir) étant sorti de la salle :**

- constater les identités de valeurs votées entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- reconnaître la sincérité des réalisations et des restes à réaliser ;
- arrêter le compte administratif et les résultats définitifs annexés ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 3 mars 2014

14-7. Finances – Compte administratif 2013 – Budget annexe économique

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

L'exécution du budget annexe économique, voté par chapitre, s'est effectuée dans des conditions normales ainsi :

	Investissement	Fonctionnement
Compte administratif n-1		
Recettes	3 695 116.43	3 877 243.00
Dépenses	3 587 710.50	3 684 784.15
Résultat de clôture de l'exercice n-2	-152 606.43	195 887.58
Report fct et invt n-1	152 606.43	43 281.15
Résultat de l'exercice n-1	107 405.93	192 458.85
Correction des comptes de la Trésorerie	-5 931.85	
Résultat de clôture de l'exercice n-1	-51 132.35	235 740.00

Annexe : Compte administratif (synthèse explicative)

Principales remarques :

A l'issue du vote, Jean Yves LE MOIGNO tient à remercier tous les élus présents, majorité et opposition, pour l'approbation unanimes de tous les comptes administratifs de la commune depuis 6 ans, malgré les débats qui ont pu avoir lieu sur telle ou telle option politique.

Cyril JAN considère que cela est normal dès lors qu'il ne s'agit de constater une bonne exécution des comptes.

Puis les élus remercient unanimement les services municipaux pour leur travail.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 18 février 2014, le conseil municipal est invité à :

* Sous la présidence du maire, arrêter le compte de gestion du receveur municipal et lui donner quitus ;

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

* Sous la présidence du premier adjoint, le maire (détenant un pouvoir) étant sorti de la salle :

- constater les identités de valeurs votées entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- reconnaître la sincérité des réalisations et des restes à réaliser ;
- arrêter le compte administratif et les résultats définitifs annexés ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 3 mars 2014

14-8. Finances – Débat d'orientations budgétaires 2014

Nelly FRUCHARD et Jean Yves LE MOIGNO lisent et développent, chacun en ce qui les concerne, le rapport suivant :

Comme chaque année, le conseil municipal doit débattre des grandes orientations du budget principal, et de ses budgets annexes, dans le délai de deux mois précédant le vote du budget. A cette fin, il paraît opportun de donner à chacun des éléments d'analyse, l'historique et les tendances fortes du budget pour les années à venir (les sommes y sont le plus souvent exprimées en kilo-euros).

I. CONTEXTE GENERAL NATIONAL

A. Une très timide reprise de la croissance annoncée

Globalement, les économistes institutionnels et de la société s'entendaient sur deux points l'an passé :

- la montée irrépressible du chômage au cours de l'année 2013, même si l'emploi des jeunes pouvait se stabiliser, notamment par les dispositifs d'emplois aidés ;
- l'atonie générale de la croissance dans la zone Euro, et en France en particulier.

Ces deux prévisions se sont révélées exactes et ces tendances lourdes devraient difficilement s'inverser :

- la courbe du chômage s'apprécie toujours de quelques points en ce début d'année et le très timide tassement qui semble s'esquisser n'empêche pas de la situer à un haut niveau ;
- la croissance reste prévisionnellement trop faible. En effet, le Fonds monétaire international (FMI) a bien relevé ces prévisions de croissance sur le plan mondial, mais cette tendance haussière bénéficiera globalement aux pays « émergeants », et à la Chine en particulier, et les prévisions de croissance demeureront inchangées en France (+0.9% en 2014 et +1.5% en 2015) en restant en moyenne alignées sur celle de la zone Euro.

Le Pacte de responsabilité annoncé par le Chef de l'Etat aurait pu contribuer à changer la donne mais ses effets concrets ne sont pas attendus avant 2015/2016 et il ne semble pas par ailleurs insuffler une confiance susceptible d'améliorer le moral des ménages, relativement atteint par les multiples contractions budgétaires. Au demeurant, la faiblesse de l'inflation envisagée, entre 0,9 et 1,1 point, traduit bien la réticence des ménages à relancer leur consommation ; il en va de même s'agissant de l'investissement productif.

En outre, les efforts de maîtrise des dépenses publiques, pour louables qu'ils soient, pèsent pour l'essentiel sur la tête des administrations opérationnelles (déconcentrées ou décentralisées), alors qu'elles contribuent en général à la relance de l'économie par leurs investissements. Comme les années passées, faute d'une réelle réforme structurelle du poids des administrations centrales, la maîtrise des dépenses publiques telle qu'elle est envisagée par Bercy ne sera pas de nature à rétablir les comptes publics à terme. Bien au contraire, la baisse des dotations dues aux collectivités peut générer une relative frilosité des investissements publics, et donc du flux de TVA, avec dès lors des recettes moindres pour les caisses de l'Etat et, en corolaire, des charges sociales en hausse (Unedic, etc.).

B. Des budgets locaux alourdis en dépenses et allégés en recettes

Comme cela vient d'être souligné, les collectivités territoriales constituent le principal investisseur public en France. Il est donc important de déterminer leur marge financière, pour apprécier la nôtre à cette aune.

1) Des charges de fonctionnement toujours en hausse significative

Cette année, l'Etat a dépassé un nouveau cap en engageant une réduction importante des dotations dues aux collectivités locales en compensation des services qu'elles assurent pour son compte. Par ailleurs, il a renforcé l'effet ciseau dépenses/recettes, en ajoutant à cette perte de recettes des charges nouvelles conséquentes, liées notamment à la réforme des rythmes scolaires. En effet, cette dernière ne serait compensée que par une enveloppe calculée sur la base de 50€/enfant alors que les charges nouvelles s'élèvent en moyenne à près de 150 €/enfant...

Il est donc paradoxal dans cette hypothèse de demander aux communes de réduire leur train de dépenses, d'autant qu'elles ont globalement toujours été exemplaires au regard des errements de l'Etat.

Pourtant, elles devront nécessairement travailler à maîtriser encore mieux leurs dépenses, tout en augmentant le volume et la qualité du service, sans vraiment disposer de recettes nouvelles.

Certaines collectivités envisagent en outre de réduire leur pression fiscale. Cela ne sera possible que dans l'hypothèse où elles auront obtenu au préalable de très bons résultats financiers, évidemment, mais cela sera le plus souvent modéré et d'ordre psychologique, à l'instar de la pratique du Conseil général du Morbihan (d'autant que, dans les faits, cette baisse compense une hausse d'autres produits). En effet, toute baisse importante pourrait en effet s'accompagner d'une baisse corrélative et renforcée des dotations de compensation. Il conviendrait en outre qu'une telle baisse ne s'accompagne pas d'une hausse dissimulée de la tarification des services publics, comme cela se pratique dans certaines collectivités.

A Plescop, nous essayons d'apporter le meilleur service à la population, en étendant son périmètre par la création de nouveaux services (élargissement confirmé des plages d'accueil du centre de loisirs, notamment par une ouverture à Noël, etc.). Cette tendance lourde doit toujours nous inviter à rechercher un maximum de mutualisation des coûts, soit au sein de la collectivité, soit avec d'autres collectivités, tout en conservant notre libre arbitre. Dans ce contexte, nous avons sollicité Vannes agglomération afin que se développe la mutualisation des services ou, à tout le moins, la création de groupements de commandes, sous réserve de leur efficience avérée ; nous sommes toujours sans réponse probante.

Nos charges sont à ce jour relativement contenues, et peu compensées par une politique tarifaire très sociale qui assure l'effet redistributif de l'impôt.

2) Un net fléchissement des investissements, sur le plan national

Depuis une trentaine d'années, les collectivités se sont engagées dans une politique de maîtrise de leur dette en poursuivant un niveau significatif d'investissement. Toutefois, le repli très net des dotations de l'Etat génère de fortes incertitudes sur les marges des collectivités et les invite à dégonfler significativement leur volume d'investissement.

A Plescop, la dette reste très en deçà de la moyenne de la strate et peut le rester en projection sur les deux à trois ans à venir, sans hausse des taux d'imposition. En outre, nous disposons de ratios de solvabilité particulièrement attractifs. Toutefois, il convient de rester prudent sur l'évolution de notre épargne compte tenu de l'évolution sensiblement baissière des dotations de fonctionnement, soit en raison de mesures nationales, soit pour des circonstances purement locales. En effet, l'enveloppe globale de la dotation de solidarité communautaire tend à s'effriter à mesure que les comptes de Vannes agglo se dégradent et aucun mécanisme de péréquation n'est actuellement prévu, malgré les propositions concrètes formulées notamment par la commune de Plescop. Cette tendance pourrait affecter à terme notre capacité de remboursement, ce qui doit nous induire à cibler et lisser au mieux nos investissements.

3) Une stabilité des taux sur le plan national

L'impôt foncier local est le produit d'un taux voté par l'assemblée délibérante par les bases foncières. Il représente généralement la ressource principale des communes.

La révision générale des bases, engagée au début des années 90 par les pouvoirs publics, n'ayant pas été menée à terme, les bases fiscales sont donc révisées forfaitairement par un coefficient national qui s'élèvera cette année encore à +0,9%, soit un taux probablement inférieur à l'inflation. Le Gouvernement entendait ainsi corriger par anticipation une inflation qu'il estimait surévaluée...

Voilà trois ans, les taux des collectivités locales avaient connu une hausse significative, toutes tendances confondues, en raison de la dégradation des ressources des collectivités liée à la crise et au désengagement fort de l'Etat. L'approche des élections a invité les collectivités à plus de prudence depuis deux ans.

A Plescop, nous avons tout simplement tenu l'engagement fort de maintenir un haut niveau de services et d'investissement en stabilisant nos taux depuis 7 ans et nous pouvons toujours nous inscrire dans cette tendance.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
National	+1,6 %	+1,6 %	+1,3 %	+1,0 %	+0,7 %	+0,4 %	+0,8 %	+3,4%	+1,8%	+0,7%	+0,3	+0,2
Plescop	+3,5 %	0,0 %	+0,8 %	+1,0 %	+1,0 %	0,0%	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %

Une baisse des taux pourrait être envisagée, compte tenu de la bonne tenue de nos comptes, mais elle serait ou bien démagogique ou bien déraisonnable au regard des charges contraintes qui sont celles d'une commune et de l'absence de dynamique des autres recettes.

II. BUDGET PRINCIPAL

A. Les grandes orientations budgétaires du mandat et de l'année 2014

1) Le programme du mandat et les autorisations de programme

a) Les autorisations de programme

- Budget principal

Politique foncière

Cette ligne prudentielle n'a été sollicitée en 2013 que pour un transfert de propriété en vue de la réalisation d'un programme de logements sociaux qui s'est traduit par une opération blanche en dépense et en recette. Cette année, elle pourrait toutefois être en partie consommée pour engager les premières acquisitions de la Zac (zone d'aménagement concerté) de Park Nevez.

<u>Politique foncière</u>	<u>Crédits de paiement</u>	
	<u>2013</u>	<u>2014</u>
700 000	350 000	350 000

Elle serait donc reconduite et modifiée ainsi :

Politique foncière P51/ C21	Crédits de paiement			
	2014	2015	2016	2017
800 000	400 000		400 000	

Equipements publics

En 2013, l'assemblée avait approuvé l'actualisation du programme de voirie :

Voirie P52 / C23	Crédits de paiement			
	2012	2013	2014	2015
925 329	213 834.67	359 094.33	267 500	84 900

Ce programme pourrait être complété en 2014 pour intégrer les travaux d'éclairage public de la rue de Ste Anne, les éléments paysagers ainsi que des travaux de mise en sécurité complémentaires :

Voirie P52 / C23	Crédits de paiement			
	2012	2013	2014	2015
1 088 341,88	213 834.67	278 507.21	390 000	206 000

S'ajoutent à cela des sous-programmes tels que ceux liés aux travaux d'accessibilité et de sécurité, ainsi que ceux liés à la rénovation du parc d'éclairage public (relativement conséquents mais en même temps modeste au regard des montants importants à engager dans certaines communes qui n'ont pas produit d'effort de lutte contre le gaspillage énergétique) :

Voirie/Sécurité P52.1 / C23	Crédits de paiement			
	2014	2015	2016	2017
132 510	66 255	66 255	-	-
Voirie/Accessibilité P52.2 / C23				
Crédits de paiement				
2014				
156 000	82 000	74 000	-	-
Voirie/Rénovéclair P52.1 / C23				
Crédits de paiement				
2014				
200 000	50 000	50 000	50 000	50 000

Et nous poursuivons les investissements dont les APCP ont été réactualisés ou votés en 2013 :

Aménagement du centre-bourg P54 / C23	Crédits de paiement				
	2011	2012	2013	2014	2015
3 342 941.59 <i>Eadm 1 400 000</i>	1 030 776.80 <i>700 000</i>	912 780.15 <i>700 000</i>	726 015.73 -	584 991.68 -	88 377.23 -

APCP qui évoluerait compte tenu de glissements et de coûts de travaux moins importants que prévus, avec quelques réajustements :

Aménagement du centre-bourg P54 / C23	Crédits de paiement				
	2011	2012	2013	2014	2015
3 300 241.26 <i>Eadm 1 400 000</i>	1 030 776.80 <i>700 000</i>	912 780.15 <i>700 000</i>	408 684.31 -	670 000 -	278 000 -

Les APCP concernant l'église et la salle Didier Couteller sont en revanche soldés, seules quelques menues dépenses étant reportées sur 2014.

Développement

Enfin, nous avons ouvert à la fin de l'année 2011, un programme préparatoire à la création de la Zac de Park Nevez nous permettant d'envisager sereinement l'avenir de notre développement. Un ajustement pourrait être nécessaire pour tenir compte des phasages effectifs :

Zac Park Nevez P123 / C23	Crédits de paiement			
	2012	2013	2014	2015
212 000	128 582.44	81 417.56	2 000	

Politique éducative

L'APCP était le suivant et pourrait être reconduit :

Ecole Cadou P61 / C21	Crédits de paiement			
	2013	2014	2015	2016
39 000	8 700	7 300	15 700	7 300
Ecole Dolto P64 / C21				
Crédits de paiement				
2013				
19 200	3 300	5 300	5 300	5 300

Ecole Cadou P61 / C23	Crédits de paiement			
	2013	2014	2015	2016
13 800	13 800	-	-	-
Ecole Dolto P64 / C23	Crédits de paiement			
	2013	2014	2015	2016
3 300	3 300	-	-	-

Politique culturelle

L'APCP prévoyait 25 KE par an et pourrait être reconduit avec une atténuation liée à la constitution du fonds :

Médiathèque P120 / C21	Crédits de paiement	
	2014	2015
40 000	20 000	20 000

- Budget annexe d'assainissement

Par ailleurs, de la même façon que pour le budget principal, il convient d'intégrer les APCP actualisées ou votées en 2013 :

EU Centre-bourg P11 / C23	Crédits de paiement				
	2011	2012	2013	2014	2015
1 055 408.52	117 344.52	542 200	334 314	31 850	29 700

Par ailleurs, de la même façon que pour le budget principal, il convient d'intégrer les APCP actualisées ou votées en 2013 :

EU Ste Anne P12 / C23	Crédits de paiement	
	2014	2015
597 000	425 000	172 000

b) Le programme prévisionnel du mandat : engagements tenus

Les élections municipales avaient été marquées par une très large approbation du programme municipal axé sur deux grands points : un programme d'investissement ambitieux et le maintien des taux d'imposition.

Dans un contexte de crise lourde, grave et désormais durable, nous nous sommes évidemment interrogés sur ces axes de travail mis en question dans nombre de collectivités locales. Compte tenu des marges de manœuvre que nous nous sommes créées en 20 ans de gestion rigoureuse des finances locales, il est apparu que nous pouvions maintenir les engagements pris sans augmenter les impôts et sans même recourir à la dette, le pic prévisible ayant pu finalement être maîtrisée par la gestion de nos trésoreries.

Désignation	Observations
ENFANCE ET JEUNESSE	
Extension du restaurant scolaire	Elle a eu lieu avec un décalage d'un an
Salle multi-fonctions	Comme convenu en cours de mandat, les études de programmation sont en cours. Ce glissement permet finalement de bien intégrer tous les besoins liés aux nouveaux rythmes scolaires.
SOLIDARITE	
Logements sociaux	Les engagements de la commune ont été tenus, ce qui nous place à ce jour à l'abri des pénalités liées au fait que nous n'atteignons pas les 20% de logements sociaux.
CULTURE, LOISIRS	
Rénovation Eglise et chapelles	Cet engagement a été tenu avec un décalage d'un peu plus d'un an
Rénovation du 1000 clubs	Cet engagement a été tenu
Locaux rangements au complexe	Cet engagement a été tenu
Jeux de boules couverts	Cet engagement a été reporté au mandat suivant afin de l'envisager dans un site remodelé
SPORT	
Terrains de tennis extérieurs	Cet engagement a été tenu
Vestiaires modulaires	Cet engagement a été tenu
Extension du complexe sportif	Cet engagement a été tenu
Salle de sports (collège)	Cet engagement a été tenu
INFRASTRUCTURES	
Rénovation du réseau EU collectif	Cet engagement a été tenu
Extension de la station d'épuration	Les études ont été réalisées et ne démontrent pas de besoin avant l'horizon 2018/2020. Cette conclusion apparaît très explicitement dans les documents constitutifs de la révision du PLU
Voirie communale	Compte tenu de l'évolution des normes, cet engagement a été tenu mais à un coût supérieur
DEVELOPPEMENT	
Centre-bourg	Cet engagement a été tenu
Economie	Cet engagement a été tenu
Acquisitions foncières	Cet engagement a été tenu
SERVICES	
Nouvelle mairie	Cet engagement a été tenu

Le programme prévisionnel a donc été réalisé dans son intégralité ou presque avec, bien entendu, les glissements inévitables à ce type d'exercice.

Cette année constituant évidemment une année charnière et particulière, aucun engagement nouveau ne sera pris qui ne résulterait pas d'autorisations de programme déjà votées ou relativement mineures, d'un engagement de mandat déjà validé de longue date ou de mesures importantes faisant l'objet d'un consensus de principe. Ainsi, reste-t-il à concevoir une nouvelle salle multifonctions sur l'ilot de l'enfance et à évoquer la possible acquisition du terrain accueillant l'actuelle école maternelle Ste Anne, sis avenue de Gaul de Gaulle ; cette dernière acquisition permettra de constituer une réserve en vue de la réalisation d'un équipement d'intérêt collectif autre qu'une école.

2) Les orientations du budget 2014 et l'évolution des grandes masses budgétaires

b) En fonctionnement : préserver l'épargne brute, malgré la chute des recettes institutionnelles, par un resserrement des dépenses de gestion non nécessaires à notre développement

Une dépense de fonctionnement engagée sans réflexion préalable reste durable ou s'avère très difficile à mettre en question mais, à l'inverse, une dépense de gestion nécessaire non engagée peut devenir problématique pour le bon fonctionnement des services et, à terme, pour la qualité du service rendu à la population. Un équilibre doit donc être trouvé chaque année, en ne manquant pas, à chaque fois, de mettre nos décisions en perspective.

Dans ce contexte, nous avons connu ces dernières années une progression significative des dépenses de gestion, notamment celles liées au coût de l'énergie et aux dépenses de personnel.

Les dépenses énergétiques doivent être maîtrisées pour des raisons environnementales mais aussi économiques ; c'est dans cet esprit que nous avons lancé une étude portant sur nos bâtiments, notamment avec Vannes agglomération, et que nous engageons des mesures d'économie progressive dans les équipements communaux (régulateur de lumière, recours aux Leds, etc.). Mais ces mesures prennent du temps et doivent s'inscrire dans la durée.

La hausse des dépenses de personnel n'est pas liée à la progression générale des salaires puisque la valeur du point est gelée depuis trois ans. Elle s'explique surtout par un phénomène structurel, le développement des services lié à celui de la population et des équipements (plage d'ouverture plus importante au service enfance, développement des espaces verts, etc.), ainsi qu'à des éléments plus conjoncturels sur lesquels nous n'avons pas de prise : arrêts, mesures statutaires (hausse des cotisations, revalorisation indiciaire des bas salaires, glissement-vieillesse-technicité, etc.). Cette hausse se fera largement sentir cette année mais, un emploi, ce n'est pas simplement un coût, c'est aussi une richesse.

Le niveau des dépenses de gestion va donc se poursuivre en 2014, mais nous souhaitons à nouveau le contenir en préservant toutefois le bon fonctionnement des services, notamment par une intensification de la mise en concurrence des intervenants extérieurs.

Cet exercice ne sera pas simple car nous serons confrontés à des charges nouvelles importantes, dont la réforme des rythmes scolaires, qui ne produira toutefois ses effets que sur un trimestre. Par ailleurs, nous tentons toujours de faire reconnaître l'absurdité de la suppression programmée de la fraction bourg-centre de la dotation de solidarité rurale auprès des services de l'Etat. Bien que les discussions avancent avec le préfet et les parlementaires, nous avons dû dans l'immédiat engager un contentieux pour faire valoir nos droits, y compris de manière rétroactive.

Face à cet effet ciseau qui s'esquisse toujours entre les recettes et les dépenses, malgré notre bon résultat de l'an passé, il nous faut préserver notre épargne brute en restant toujours prudents. Ainsi, nous devons continuer à maintenir notre ratio de rigidité de charges de structures dans un tuyau acceptable de 0.50 à 0.58 sur les 3 ans à venir, en évitant les mesures de gestion qui seraient trop lourdes à assumer durablement. L'évolution de la masse salariale, bien qu'en progression significative, sera donc contenue à l'adaptation des services à une commune péri-urbaine de 5000 habitants. S'agissant des frais financiers, ils se dégonflent constamment puisque nous avons finalement réussi àachever le mandat sans emprunter et nous ne devrions pas avoir de besoin réel en 2014.

Ainsi, comme chaque année, nous entendons donc concilier le maintien de la qualité du service rendu aux Plessopais et une épargne suffisante pour financer nos investissements, en maîtrisant nos dépenses de gestion courantes.

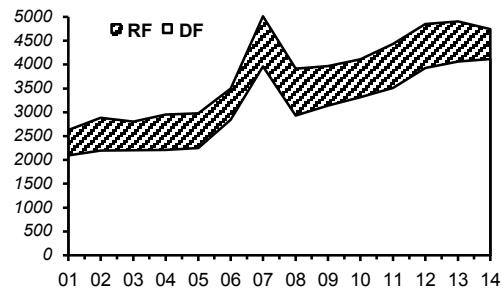
- Un rapport recettes/dépenses de fonctionnement à maintenir, voire à améliorer

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
RF	3495.76	5013.23	3912.23	3968.59	4110.17	4434.91	4850.00	4905.14	4746.34
DF	2843.48	3964.41	2933.01	3138.88	3314.12	3511.67	3929.11	4063.53	4115.12

Globalement, le tuyau de l'autofinancement reste appréciable depuis 10 ans. Sa dégradation prévue cette année est essentiellement liée à la perte ou au tassement de recettes institutionnelles (DSR, retour communautaire, etc.) ainsi qu'à la hausse des charges induites notamment par la mise en place des rythmes scolaires. Heureusement, nos recettes fiscales permettent d'absorber cet effet ciseau sans poser de problèmes importants, d'autant que les investissements très lourds sont derrière nous.

En perspective, les recettes fiscales n'augmenteront que par l'arrivée de la population et d'entreprises. En revanche, les dotations de l'Etat seront réduites durant trois ans sur le plan national ; sur le plan local, nous devons intégrer la perte probable de la fraction « bourg-centre » de la dotation de Solidarité Rurale dès 2015 (-164 KE), même si nous restons mobilisés pour éviter cette décision inique.

Comme l'an passé les efforts viseront les mesures de gestion pour conserver des marges d'avenir, tant en fonctionnement (nous rendons des services), qu'en investissement. En 2014, l'autofinancement pourrait atteindre les 620 KE et, en projection, pourrait se maintenir dans un tuyau de 600 à 700 KE de 2015 à 2016, selon nos choix de gestion et de développement.



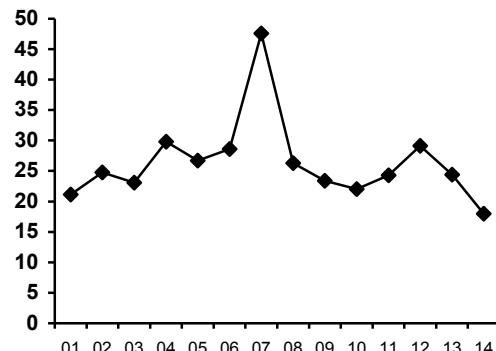
- Une baisse relative de l'épargne brute

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
TE	28.59	47.59	26.27	23.40	22.03	24.29	29.14	24.40	17

Le taux d'épargne est le rapport de l'épargne brute sur les recettes réelles de fonctionnement. L'épargne brute est l'excédent des recettes réelles sur les dépenses réelles.

L'évolution de ce ratio doit être surveillée car il est déterminant pour le financement des futurs équipements. Lors de forts investissements, sa diminution génère un besoin d'emprunt renforcé, lui-même producteur de frais financiers susceptibles de dégrader un peu plus l'épargne brute. Même si cette évolution est acceptable sur une courte période, en particulier lorsqu'il s'agit de financer de lourds investissements peu récurrents, nous avons toutefois pu éviter cette orientation.

Le taux réalisé en 2013 est de 24.40 % env. contre 18% prévus lors du DOB. Même si ce décalage prudentiel apparaît chaque année, il conviendra de toujours se montrer vigilant compte tenu de la chute actuelle de nos dotations qui ne seront pas compensées par la prise en compte de notre population nouvelle avant 2016.



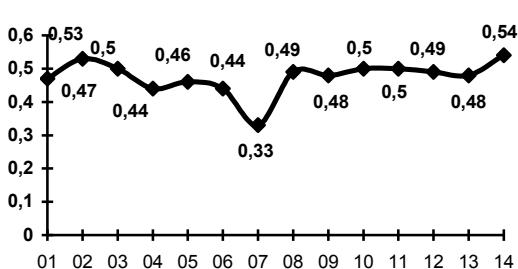
- Des charges de structures relativement contenues, mais à toujours surveiller

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
RCS	0.44	0.33	0.49	0.48	0.50	0.50	0.49	0.48	0.54

Rigidité des charges de structures : Charges de personnel (c/012) et annuité de la dette (c/66) sur les recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio mesure la capacité de la commune à maîtriser l'évolution de ses charges. En moyenne, il ne doit normalement pas excéder 0,67 point durant plus de 2 ans.

Pour situer son évolution, il convient de préciser que le niveau de rigidité était estimé à 0,53 en 2013. Sa bonne tenue est liée à l'absence d'emprunts forts, malgré les investissements structurants très lourds réalisés. Les charges de personnel pourraient en revanche peser si nos recettes ne sont pas à la hauteur de ce qu'elles devraient être pour une commune de notre strate.

En projection, nous devrions pouvoir nous maintenir autour de 0,54/0,57 de manière durable, sous réserve d'une bonne maîtrise des frais financiers et de personnel.



c) En investissement : la fin d'un cycle de très forts investissement structurants pour l'avenir

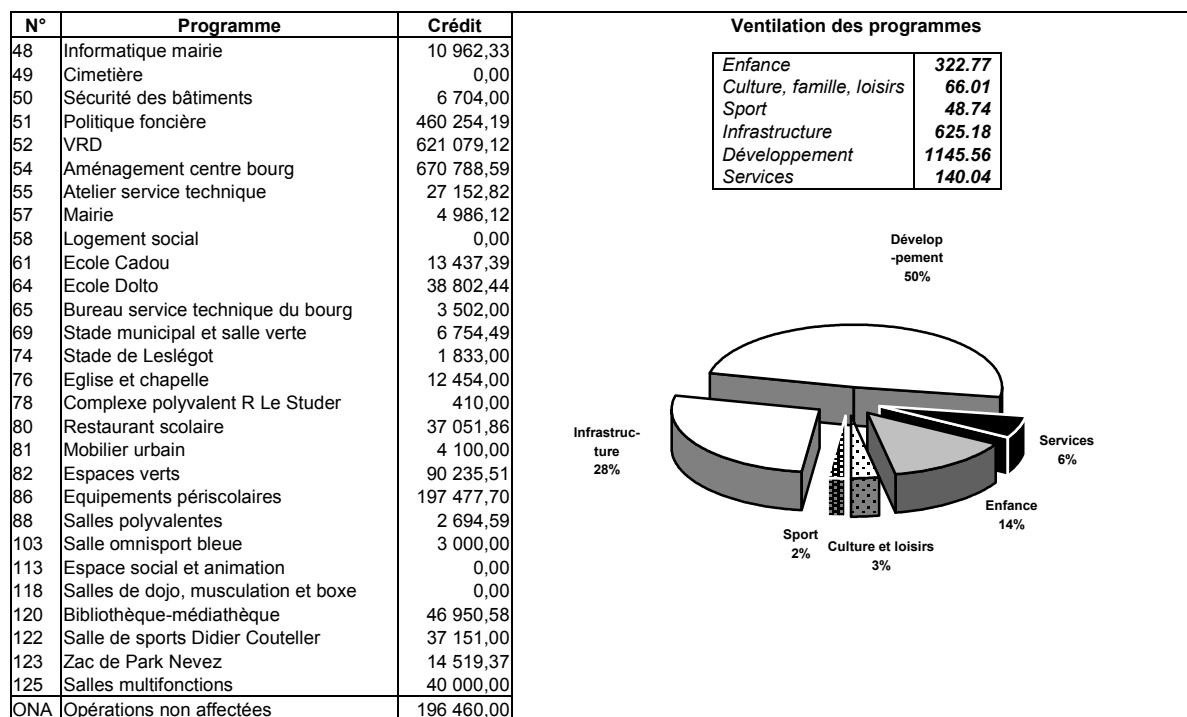
Globalement, les collectivités locales qui n'ont pas connu d'aléas financiers ont maintenu leur programme d'investissement, tout en restant prudentes compte tenu du gel des dotations dues par l'Etat au titre des missions remplies par les collectivités locales pour son compte.

A Plescop, nous nous inscrivons dans cette démarche prudentielle, même si nous maintenons un haut niveau d'investissement.

Cette année, la part des travaux et études structurants pour le Plescop de demain représente plus de 90% du montant total des investissements, la part affectée au remboursement du capital de la dette étant limitée à 4,5%.

L'année 2014 solde un cycle de réponses à des besoins lourds à un niveau assez élevé (2352 KE env.), tout en préservant des marges pour apporter de nouvelles réponses à de nouveaux besoins.

Grosso modo, près de 50 % des investissements seraient ainsi consacrés à du développement, dont près de 90% dédiés à l'achèvement du centre-bourg, ce qui lui donnera une physionomie plus dynamique, et 400 KE aux réserves foncières d'avenir. De la même façon, plus de 625 KE devraient être consacrés à la réalisation ou la rénovation de nos infrastructures, tout en intégrant leur mise en sécurité et accessibilité. Enfin, les autres investissements se ventilent à hauteur de 14% pour l'enfance (y compris la salle multifonctions en cours d'étude), 6% pour le fonctionnement des services et 3% pour la culture (essentiellement pour la médiathèque).



Nous prévoyons d'équilibrer ce volume d'investissement avec des recettes d'épargne cumulée de 1731 KE, sans emprunt prévisionnel.

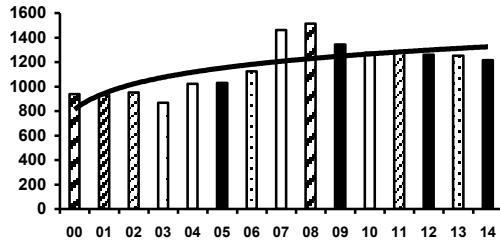
B. Une évolution très hétérogène des recettes courantes

1) La baisse prévisible des recettes institutionnelles de l'Etat

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
1028.8	1124.1	1460.9	1512.52	1344.71	1275.35	1289.40	1261.06	1252.75	1214.90

Nos dotations d'Etat subissent toujours le triple coup du gel général, du mode de calcul de la population de l'Insee et désormais de classement en « unité urbaine » de Vannes. En cinq ans, la part des dotations dans nos recettes réelles de fonctionnement est passée de 39% à 26%. S'ajoute à cela le tassement voire la baisse de la dotation communautaire compte tenu de l'effritement des comptes de l'agglomération.

En projection, nous prévoyons toujours que cette dotation passe de 26% à 24% en 2015. C'est peu et cela nous invite à nous concentrer sur la tenue voire la contraction de nos dépenses, ainsi que sur les recettes pour lesquelles notre pouvoir de décision est encore relativement préservé.

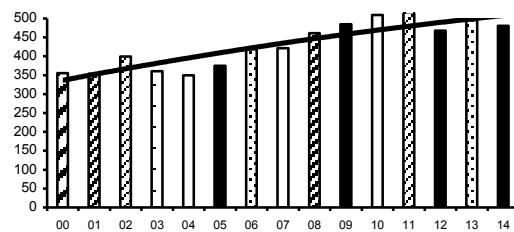


2) Un relatif tassement du produit des services

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
419.08	421.85	460.81	484.73	508.88	517.06	467.87	495.83	480.85

Le service de restauration alimente ce poste à hauteur de 33% (en hausse), le service enfance à hauteur de 28.87% (en hausse) et le remboursement des salaires du service assainissement et du CCAS à hauteur de 32.74% (en hausse).

Même si ces produits ne représentent globalement que 10% du budget général, nous devons rester vigilants sur une relative adéquation entre le coût du service et le tarif pratiqué. En effet, tout ce qui n'est pas supporté par le redouble, l'est pas le contribuable au titre de la solidarité nécessaire à certains services éminemment sociaux (Restaurants scolaires, etc.).



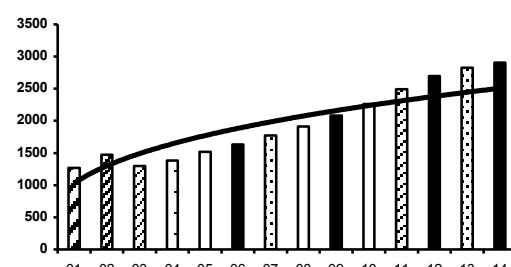
3) Une appréciation toujours significative des bases fiscales

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
1634.1	1771.6	1914.53	2083.37	2261.23	2490.83	2695.39	2828.24	2904.20

Le seul produit des 3 taxes est suivi attentivement car il représente plus de 53% des recettes. C'est notre seul vrai levier, dont nous ne faisons que maintenir les taux, alors que le taux directeur national de revalorisation des bases sera probablement inférieur à la réelle inflation.

En 2014, le produit des 3 taxes ne devrait progresser que de +4.42 % en raison d'un taux directeur (+0.9%) et de la hausse des bases. En projection, le produit des trois taxes pourrait varier de 2523 KE en 2014 à 2630 KE en 2015, sans hausse des taux. Cette projection mériterait toutefois d'être retravaillée.

Au global, nous prévoyons voilà deux ans un produit global situé à 2920 KE et nous nous situerons probablement autour de 2904 KE. Il n'y a donc rien de trop pessimiste ou de trop optimiste dans nos prévisions. Il faut donc simplement appréhender la réalité dans toute son étendue : la progression du produit fiscal (plus de 53% des ressources) sera donc ralentie, alors que nos dotations chuteront (26% des ressources) et que nous ne pourrons guère faire évoluer nos tarifs sociaux (11% env.), et alors que nos charges progresseront à mesure que l'Etat poursuivra son transfert indirect de charges peu voire pas compensé.



C. Des charges courantes plus contenues

1) Une hausse importante et en partie conjoncturelle des frais de personnel

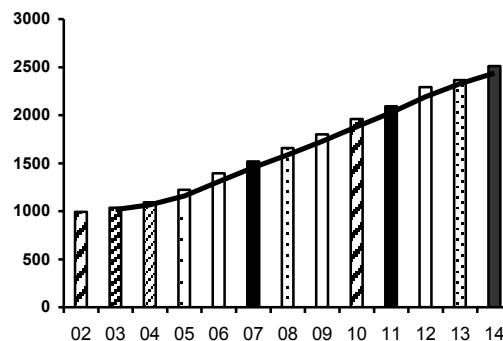
2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
1394.2	1518.3	1656.36	1801.90	1960.56	2091.71	2292.31	2366.57	2512.00

Les frais de personnel s'apprécient de manière importante, au point de presque rejoindre les prévisions d'il y a 3 ans (2525 KE) malgré une baisse en 2013 par rapport aux prévisions initiales. Plus de 50% de cette hausse résulte de mesures nationales qui échappent totalement à notre contrôle :

- la révision nationale des grilles salariales (cat. C) : +32.1 KE
- les mesures de développement : 43 KE (dont 30 KE env. pour les temps d'activités périscolaires)
- la hausse des cotisations : +17.4 KE
- le glissement vieillesse technicité (GVT) : +9.5 KE
- les arrêts (longue maladie, etc.) : +42.6 KE
- l'aide sociale : +13.2 KE env.

Une infime partie de la hausse ayant été compensée par les fléchissements de la masse salariale autres (fin d'arrêts maladie, etc.), le coût total n'est pas répercuté.

Pour les années à venir, le GVT pourrait s'accentuer mais c'est surtout le développement des services qui devra retenir notre attention, ainsi que le poids grandissant des effets externes.



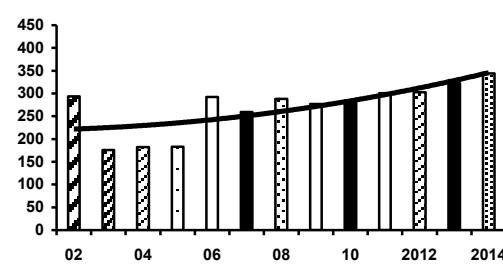
2) Une progression constante des participations extérieures

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
292.1	259.2	287.90	277.10	284.31	300.93	303.02	322.18	344.50

Le compte 65 (DF 653 déduit) évoluerait assez significativement (6.9%), principalement en raison de l'évolution de l'enveloppe de l'Ogec de l'école Ste Anne (+13 KE), en raison de la hausse des effectifs des effectifs de l'école Ste Anne et de la diminution des effectifs des écoles publiques.

Par ailleurs, l'enveloppe accordée au CCAS s'apprécie de +6% et les associations continuent de bénéficier de notre soutien constant.

En projection, cette enveloppe pourrait encore progresser en fonction de l'évolution des besoins sociaux qui s'accentueront dans un contexte de crise.



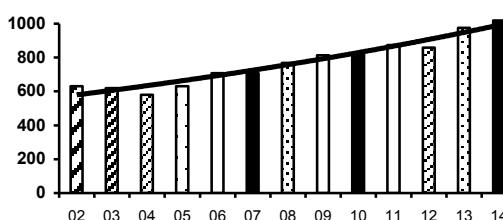
3) Une hausse plus contenue des charges de développement

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
707.16	707.18	767.60	813.91	825.16	873.90	859.24	974.88	1018.62

Ces comptes (c/ DF 011 et DF 653) s'apprécieraient de 4.5% ce qui constitue une hausse bien moins importante que l'an passé même si elle reste nette. La hausse de l'an passé était principalement liée au coût de l'énergie, avec un hiver qui n'était pas rude en soi mais long, humide et froid (+36KE de 2012 à 2013). S'ajoutaient à cela l'entretien du patrimoine bâti (+13KE) ou naturel (chemin : +13 KE), ainsi que les frais de la révision du PLU (+18 KE). Le reste était composé de multiples petites hausses normales mais à maîtriser dans une commune en développement.

Globalement, ce nouveau budget reprendrait les tendances observées en travaillant activement à ne pas les réaliser. La hausse significative résiderait dans l'entretien des bâtiments, avec notamment des travaux de peinture, ainsi que les indemnités d'adjoint puisque nous avons intégré la possible présence d'un(e) nouvel(le) adjoint(e), ainsi que des frais de formation généralement constatés en début de mandat.

Comme nous l'avons déjà indiqué, ce chapitre ne devrait pas évoluer très fortement, en moyenne pluriannuelle, mais il peut toutefois être fluctuant d'une année à l'autre dans la mesure où il contient des opérations ponctuelles mais coûteuses (peinture dans les écoles, etc.) ainsi que des coûts en continue hausse que sont les normes et leurs effets en terme de maintenance ou d'études.



D. L'annuité de la dette toujours contenu

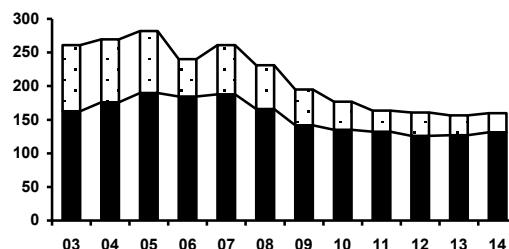
1) Une annuité de la dette stable voire en légère baisse sur le mandat

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
K	184.40	187.56	166.06	141.62	134.85	132.02	125.89	127.08	131.06
I	55.69	73.32	65.01	53.10	42.19	31.76	34.90	29.30	28.70

L'évolution de l'annuité de la dette est marquée par une baisse continue qui situe la commune de Plescop dans un niveau très enviable de dette par habitant (198 €/ha pour 2013, 167 €/ha pour 2014).

Compte tenu des très bons résultats budgétaires engrangés depuis quelques années, l'alourdissement prévisible du stock de la dette est largement atténué, et offre là encore de belles marges.

En projection, il n'apparaît pas nécessaire d'inscrire d'emprunt d'équilibre. Les intérêts réglés notamment passeraient de .086% des dépenses réelles de fonctionnement en 2013 à 0.79% en 2014. Même si le poids possible de la dette est relativement faible en projection sur 5 ans (dans une fourchette de 190 à 400€/hab env.), nous devons rester toujours vigilants, d'autant que celle-ci peut fluctuer très significativement en fonction des choix de gestion et de projets ; Ex. : une dégradation de nos recettes, subie ou voulue, induirait une baisse de notre épargne et un recours plus important à l'emprunt... ou moins d'investissements.



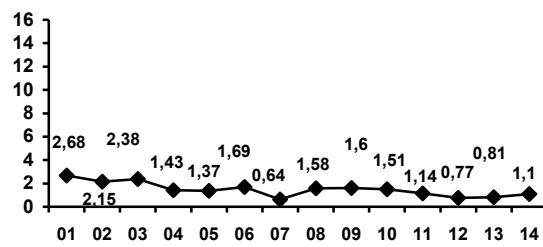
2) Un ratio "solvabilité" toujours contenu

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
S	1.69	0.64	1.58	1.60	1.51	1.14	0.77	0.81	1.10

Ce ratio mesure le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute. Il permet de juger la capacité de la commune à se désendetter, donc à s'endetter.

> Moins de 8 ans : zone verte > De 11 à 15 ans : zone orange
 > De 8 à 11 ans : zone médiane > Plus de 15 ans : zone rouge

Celui-ci est toujours contenu et conforme à nos marges, même s'il est susceptible d'augmenter dans un contexte de dégradation de l'épargne brute. En 2013, il était estimé à 1.1 (ce qui est déjà faible) alors qu'il se situe à 0.81 en réalisé. En projection, ce ratio pourrait accélérer sa croissance selon les choix d'investissements qui seront fait sur le prochain mandat, étant précisé que nous devrons toujours rester prudents : nos études révèlent que son accélération peut être très rapide, en raison du service de la dette mais aussi en raison d'épisodes difficiles pouvant peser sur la masse salariale ou sur la santé de nos recettes.



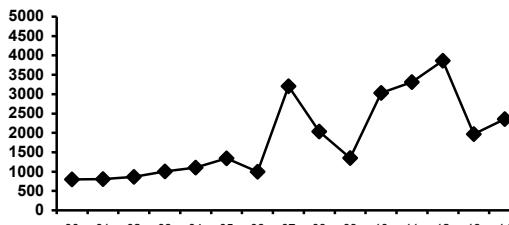
E. La priorité plus que jamais donnée à l'investissement

1) Un effort d'équipement exceptionnel

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
	996.32	3207.36	2033.10	1351.78	3029.04	3312.08	3864.72	1969.08	2352.30

Les communes en développement doivent répondre aux besoins d'équipement de leurs habitants, actuels et futurs, en tenant compte de leur progression possible de recettes comme de charges.

A Plescop, l'effort d'investissement s'est fortement concentré et développé autour des années 2006 à 2013 (avec des investissements très lourds d'avenir qui ne sont pas prêts d'être reproduits), avant de se réduire significativement pour permettre la reconstitution de marges. Ces dernières se situeraient dans un tuyau de 1200 à 1400 KE pour les années 2014/2016, en intégrant la possible réalisation de la salle multifonctions. Sauf à dégager des marges significatives dans les opérations d'aménagement, il conviendra de rester prudents et d'essayer de s'en tenir à un niveau d'investissement moyen annuel de l'ordre de 1.5 ME à 2ME, après cette période.

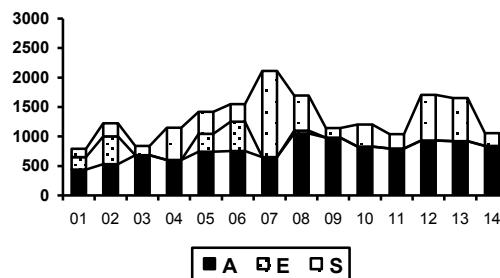


2) Un plan de financement exceptionnel pour des équipements exceptionnels

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
A	751.18	652.28	1048.82	979.02	829.71	796.50	930.16	920.90	841.60
E	500.00	0.00	52.56	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
S	298.84	1457.74	592.05	165.03	371.52	248.51	776.92	729.82	214.24

Le recours à l'emprunt (E) est opportun pour financer les investissements bénéficiant à plusieurs générations. C'est une question d'équité fiscale. Nous devons toutefois en limiter le volume en raison de notre faible capacité de remboursement, et cela malgré une forte restriction des subventions (S), sauf cas particulier d'équipements mutualisés. L'autofinancement (A) doit donc participer activement au financement de l'investissement. Il faut donc continuer à dégager des marges.

En projection, il convient de travailler à conserver l'autofinancement minimum dans un tuyau de 600 à 750 KE, et de préférence au-delà, de façon à toujours recourir de manière modérée à l'emprunt, étant précisé que la dette devrait encore de se dégonfler de manière significative à l'horizon 2019. Nous travaillerons donc à augmenter la part de nos financeurs sur les autres investissements, mais ils rencontrent eux-mêmes un resserrement de leur marge.



III. BUDGET ASSAINISSEMENT

A. Les grandes orientations

En investissement : après de fortes années d'investissements lourds, liées notamment à la restructuration complète des réseaux obsolètes du centre-bourg, les années 2013 et 2014 connaissent un pause significative, ce qui nous permet de reconstituer des marges en vue de la reprise de travaux importants à court, moyen et long terme :

A court/moyen terme : l'achèvement de la rénovation du réseau du bourg qui évitera les eaux parasites ;

A moyen/long terme

- la réhabilitation du réseau EU périphérique du bourg destinée à réduire les eaux parasites, une fois la restructuration du réseau EU du centre-bourg achevée ;
- l'extension de la station d'épuration (à l'horizon 2018/2020). S'agissant de cette dernière en effet, elle n'est pas et ne sera pas en état de sous-capacité au regard de notre développement actuel et futur.

Dans ce contexte, et pour l'année 2014, les investissements interviendront dans une enveloppe de 509 KE destinée à financer :

- la rénovation du réseau : 490.59 KE env, dont une très large partie concerne la rue Sainte Anne (438.24 KE), le solde correspond à des fins d'opérations notamment dans le cœur de bourg (42.35 KE).
- et de manière plus marginale, mais néanmoins importante, des interventions et des équipements de sécurité et/ou de gestion liés à la station d'épuration : 18.25 KE.

S'ajoutent à cela l'immobilisation des subventions (173 KE env.) et le remboursement du capital de la dette (56 KE comprenant une avance remboursable auprès de l'agence de l'Eau pour 12 KE env.).

En projection, le volume d'investissement est plus contenu que par le passé même s'il reste significatif, dans la mesure où nous envisageons d'achever sur deux à trois ans la rue du Presbytère et la rue de Ste Anne. Cela nous permettra néanmoins d'acquérir sans problème la saulaie écologique envisagée dans notre plan de développement, étant précisé que son aménagement pourrait être réalisé avec des partenaires (plantations).

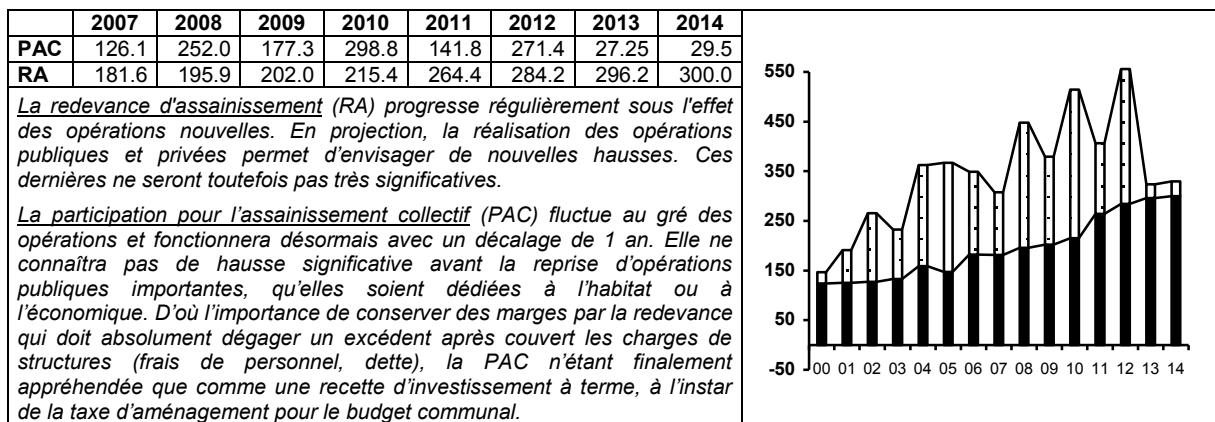
Ces projets d'avenir seront probablement moins bien subventionnés que ne l'ont été les précédents, c'est pourquoi il faut veiller à la constitution de marges, tant dans le budget annexe d'assainissement que dans les opérations publiques d'aménagement qui généreront ces besoins d'extension et de rénovation.

En fonctionnement : Les charges courantes s'inscrivent dans le droit fil des prévisions antérieures qui laissent entrevoir un degré de réalisation beaucoup moins fort, compte tenu de l'importance des lignes prudentielles que comprend ce budget. En projection, ces charges devraient donc rester relativement stables, sauf à ce que nous actionnons les lignes budgétaires prudentielles en raison de réparation de matériels, ce qui n'est pas exclu s'agissant d'une station d'épuration qui fête ses 10 ans cette année.

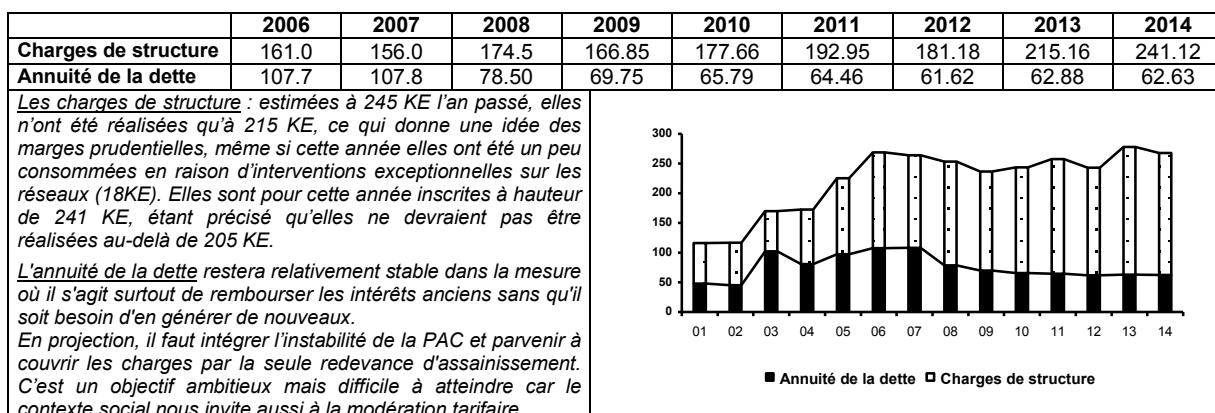
S'agissant des recettes, la question était ponctuellement plus délicate en 2013. En effet, la forte fluctuation que peut connaître le volume de la participation pour l'assainissement collectif (PAC) (qui dépende des projets) s'était cette année accompagnée d'un décalage dans sa perception, puisque son fait génératrice était désormais le raccordement effectif et non plus la délivrance de l'acte d'autorisation du droit des sols. Le résultat 2013 s'en est d'ailleurs ressenti puisqu'il ne se situe qu'à 13 KE (mais nous avions anticipé cette chute puisque nous n'avions inscrit que 7KE), d'autant que l'annulation d'un important titre de recette s'ajoutait à cela.

En 2014, nous retrouvons donc naturellement des marges (autour de 120 à 130 KE) car, même si le ralentissement des projets immobiliers impacte forcément le fonctionnement, la redevance d'assainissement permet néanmoins d'envisager un avenir serein puisqu'elle se situe à un niveau significatif.

B. Des tendances lourdes pour les ressources d'exploitation



C. Des charges d'exploitation à couvrir impérativement



IV. BUDGET ECONOMIQUE

Dans la mesure où le budget économique constitue principalement un budget de lotissement, les charges et les produits varient de manière importante en fonction des opportunités, créées, d'un exercice à l'autre. De ce point de vue, l'analyse des exercices précédents n'offre donc que peu d'intérêt.

A. Des rentrées toujours appréciables en période de crise

Malgré un climat économique morose, nous avons pu acter deux ventes intéressantes, à savoir le Soccer (237 859.11 €) et Coffornic (88 927.57€)

En projection, et comme nous l'avons déjà précisé l'an passé, les recettes dépendront de notre volonté d'ouvrir à la vente les terrains que nous possérons encore. Toutefois, parce que leur emplacement est éminemment stratégique, il nous faudra être prudent sur le client cible, même dans un contexte économique fortement dégradé

où la tentation serait de vendre le plus rapidement possible. Nous avons ainsi dû refuser des installations dans l'entrée de Kerluherne en raison de projet insuffisamment qualitatifs.

B. L'achèvement d'investissements lourds et la préparation de l'avenir

Comme en 2013, ce budget constituera surtout un budget d'ajustements et de transition.

D'ajustement, parce qu'il devrait pour l'essentiel contenir des travaux d'adaptation de l'offre à la demande (changement de coffret de raccordement, etc.). Il comprend aussi (malheureusement) des sommes engagées de très longue date mais que nos partenaires tardent à nous réclamer. C'est surtout le cas du Sdem pour lequel le montant des sommes dues s'élève à près de 46.7 KE.

De transition, parce que ce budget est porteur d'avenir, en ce sens qu'il prévoit de financer des études opérationnelles de développement pour le secteur de Kerluherne et du Guernic.

En projection, et dans l'attente de la réalisation de ces études préalables, ce budget devrait connaître une pause relative. Il redémarrera fortement avec les acquisitions foncières nécessaires aux futures opérations de développement économique. Des solutions de portage internes ou externes pourront être étudiées dans l'intervalle.

Les charges prévisibles et significatives (hors gestion des stocks) seront les suivantes :

Travaux et études	162 950
Etudes	
- Développement Kerluherne 2	56 250
- Développement Tréhuinec 2	15 000
- Honoraires divers	5 000
Électricité et éclairage	46 700
Pochette, aléas et divers (petits travaux, etc.)	40 000

Principales remarques :

Après les développements du maire sur la situation macroéconomique, Jean Yves LE MOIGNO précise d'emblée que le bordereau proposé par la commission des Finances doit être modifié car il prévoit l'approbation des autorisations de programme et des crédits de paiement (APCP) alors que ce n'est pas l'objet d'un débat d'orientation budgétaire d'aboutir à des décisions immédiates. Puis il attire l'attention des élus sur la nécessité de faire preuve d'une très grande rigueur pour maintenir un niveau appréciable d'autofinancement, seul élément stable du financement de nos investissements. Il salue ici le travail réalisé par les services municipaux pour bien gérer les différents compte et notamment celui de l'énergie qui fait l'objet d'une grande attention. Il resitue également sa réflexion dans le contexte plus large de l'agglomération, en évoquant ses craintes sur l'évolution financière de Vannes agglo.

Bernard DANET partage ses craintes en soulignant la faiblesse de l'autofinancement de Vannes agglo au regard de l'importance des investissements qu'elle prévoit.

Christian GASNIER ajoute que, si le développement venait à s'arrêter à Plescop, pour des raisons macroéconomiques mais également par des mesures locales, à terme, les élus seraient condamnés à augmenter les impôts seule vraie ressource d'équilibre, d'autant que la commune va voir ces dotations baisser. Il estime qu'il convient donc de rester dans une position dynamique.

Puis une discussion s'engage sur le niveau de participation de Vannes agglo au financement des investissements communaux. Cyril JAN demande notamment si elle a participé à l'investissement de la salle Didier Couteller, ce que Jean Yves LE MOIGNO confirme, en soulignant toutefois, avec Bernard DANET, la faiblesse de cette participation au regard d'autres projets. Le maire indique alors que les critères sont maintenant clairs dans le domaine sportif et culturel, même si elle reconnaît que les règles de financement étaient à leurs balbutiements lors de l'approbation du dossier de la salle de sports. Christian GASNIER estime que les règles doivent être plus claires ou en tout cas qu'elles ne puissent pas permettre de prendre des décisions à géométrie variable. Le maire lui répond que c'est maintenant le cas, car elle connaît très bien ce dossier auquel elle participe. Christian GASNIER maintient toutefois que certains projets très récents paraissent largement mieux financés ce qui semble indiquer que la marge d'appréciation est encore importante. Bernard DANET et Jean-Yves LE MOIGNO abondent même s'ils reconnaissent que ces règles de financement en sont effectivement à leurs balbutiements. Cyril JAN estime donc lui aussi qu'il convient d'établir des critères précis et qu'il faut pour cela un partenariat plus serré avec Vannes agglo, au-delà des couleurs politiques des uns et des autres. Christian GASNIER l'approuve en considérant qu'il faut effectivement que les visions évoluent plutôt que de s'enfermer dans de vieux schémas. Cyril JAN fait observer que, à Plescop, l'opposition vote le budget. Bernard DANET rebondit alors en rappelant qu'il lui paraît difficile de voter le budget de Vannes agglo quand il existe de tels écarts dans la participation par habitant versé par l'agglomération aux différentes communes. Le maire constate en effet qu'il n'a pas été possible de faire évoluer cette situation injuste et que seul un changement de majorité le permettra.

Puis, Raymonde BUTTERWORTH considérant que la discussion s'éloigne du débat budgétaire, Jean Yves LE MOIGNO reprend la présentation des grandes orientations proposées pour l'évolution des autres budgets communaux.

Au sujet de budget de l'assainissement, Christian GASNIER attire de nouveau l'attention sur les conséquences d'un arrêt du développement sur l'évolution des recettes et la capacité à investir.

Puis, une fois présentées l'ensemble des grandes orientations budgétaires, Raymonde BUTTERWORTH demande si les APCP seront votées lors du budget, ce que lui confirme Jean Yves LE MOIGNO.

Le conseil municipal a ainsi débattu des grandes orientations budgétaires de la commune à partir des éléments proposés par la commission « Finances » du 18 février 2014.

Délibération du 3 mars 2014

14-9. Finances – Enfance – Contrat d'association avec l'école privée Ste Anne

Arnaud LE BOULAIRE, président de l'OGEC, ne participe ni aux débats ni au vote.

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

Par délibération du 4 mars 2013, les conseillers avaient fixé le montant de la subvention 2012/2013 versée à l'école privée Ste ANNE à 136 505 € pour les enfants domiciliés sur la commune de PLESCOP, soit :

- 1131.05 € par élève pour l'école maternelle (91) ;
- 266.50 € par élève pour l'école primaire (126).

Compte tenu des résultats de l'exercice précédent, et de la réglementation applicable au calcul du coût d'un élève du public, après avoir rencontré les membres du bureau de l'O.G.E.C., il est proposé de fixer la participation communale à hauteur de 149 828.10 €, pour la période 2013/2014, cette participation étant répartie ainsi :

- 1205.18 € par élève pour l'école maternelle (95) ;
- 252.40 € par élève pour l'école primaire (140).

Cette hausse importante ne s'explique pas par une hausse globale des dépenses dans le secteur scolaire puisque celle-ci s'élève à 185 206.83 € contre 186 229.92 € l'an passé. En fait, la hausse est directement à :

- la baisse des élèves de la maternelle publique, qui chutent de 118 à 112 élèves et à une relative hausse des effectifs de l'école maternelle privée qui passe de 91 à 95 élèves ;
- et à un tassement des élèves du primaire public alors que le nombre des élèves du primaire privé passe de 126 à 140.

L'effet est donc purement mécanique : si le dividende est stable et le diviseur en hausse, alors le quotient augmente. Et l'effet haussier est renforcé par une hausse du multiplicateur.

Annexe : Tableau d'évaluation du coût d'un élève du public

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 18 février 2014, le conseil municipal est invité à :

- fixer la participation communale à l'école Ste ANNE dans les conditions précitées, en précisant que l'enveloppe est versée mensuellement sur l'année civile "n" (les échéances précédant la fixation de l'enveloppe "n" sont réglées sur la base de l'enveloppe "n-1" jusqu'à fixation de la nouvelle enveloppe ; les échéances suivantes le sont sur la base de l'enveloppe "n", en intégrant, dès le premier versement, la régularisation des échéances précédant la fixation de la nouvelle enveloppe) ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 3 mars 2014

14-10. Finances – Diagnostic de performance énergétique

Jean Yves LE MOIGNO lit et développe le rapport suivant :

A compter du 1^{er} janvier 2015, les pouvoirs publics devront afficher le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) de leurs établissements recevant du public (catégorie 1 à 4) d'une superficie supérieure à 500 m² (seuil abaissé à 250 m² à compter du 1^{er} juillet 2017). Cet affichage devra être visible pour le public de l'entrée principale du bâtiment ou du point d'accueil et devra mentionner la consommation réelle d'énergie et non une consommation conventionnelle calculée.

Afin remplir nos obligations, tout en mutualisant le coût de ces études, toujours très élevées et rémunératrices pour tout un nouveau « réseau d'experts », il est proposé d'adhérer au groupement d'achat que constituerait Vannes agglo. Il convient toutefois pour cela d'approuver au préalable la convention type jointe en annexe.

Annexe : convention type

Principales remarques :

Cyril JAN évoque le diagnostic déjà réalisé par Vannes agglo sur les bâtiments communaux ainsi que les fortes hausses du coût des énergies. Jean Yves LE MOIGNO lui précise que la hausse est notamment liée à la mise en service de nouveaux bâtiments. Cyril JAN estime toutefois que les hausses sont importantes, indépendamment de la présence ou non des nouveaux

bâtiments. Jean Yves LE MOIGNO lui rappelle alors que les conditions climatiques étaient particulièrement défavorables l'an passé et que tout le monde a connu une hausse significative du coût de l'énergie.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 18 février 2014, le conseil municipal est invité à :

- approuver l'adhésion au groupement d'achat précité ainsi que la convention afférente ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du 3 mars 2014

14-11. Institutions – Finances – Acquisition d'une propriété avenue du Gal de Gaulle

Arnaud LE BOULAIRE, président de l'OGEC, ne participe ni aux débats ni au vote.

Le maire lit et développe le rapport suivant :

L'école Ste Anne nous a annoncé voilà quelques temps son désir de regrouper sur un seul les écoles maternelle et primaire et de libérer en conséquence le site de l'actuelle école maternelle.

Pendant un temps, l'école a envisagé de revendre cet espace à un promoteur, en vue d'y réaliser une opération immobilière, puis, nous nous sommes rapprochés de l'association d'éducation populaire (AEP), actuelle propriétaire des lieux, et de l'Organisme de gestion de l'école (OGEC), locataire et propriétaire d'une partie des locaux, pour leur faire part de notre intérêt pour ce site stratégique situé en cœur de bourg.

Après quelques rencontres, et une lettre conjointe des associations concernées en date du 14 février, les parties sont convenues qu'une vente pouvait raisonnablement intervenir dans les conditions suivantes :

- **Propriétaire actuel** : les associations AEP et OGEC de l'école Ste Anne, ou toute autre entité se substituant à elles
- **Acquéreur** : commune de Plescop
- **Situation du bien** : Avenue du Gal de Gaulle – 56890 Plescop
- **Référence cadastrale** : AB 314, 315 et 141
- **Contenance** : 2819 m² env.
- **Classement** : Uaa au PLU
- **Prix de vente** : Forfait de 400 000 €, les différents frais d'acquisition connexes en sus étant également à la charge de la commune, sous réserve d'un avis compatible de France Domaines, étant précisé que la commune souhaite de toute façon ce bien à ce prix en raison d'une référence analogue (Vente Cne de Plescop/Rosnarho, au prix de 299 000 euros pour 559 m²).
- **Conditions particulières** : Il est en outre précisé que :
 - la vente sera bien entendu subordonnée aux conditions suspensives d'usage en pareille situation, et notamment l'obtention par les représentants de l'école habilités d'un permis de construire purgé de tout recours pour son projet de construction d'un nouveau groupe scolaire, ainsi que des financements afférents (en particulier bancaires) ;
 - les lieux seront affectés à des équipements d'intérêts collectifs autres qu'un groupe scolaire ;
 - le paiement du prix interviendra avant le 31 juillet 2015 ou, dans tous les cas, 3 mois avant la prise de possession des lieux par la commune de Plescop ;
 - la prise de possession des locaux interviendra à partir du 1^{er} décembre 2015 ou, dans tous les cas, 3 mois après le paiement du prix convenu par la commune de Plescop.

Une clause de revoyure permettra de faire évoluer et de fixer en tant que de besoin ces échéances.

Par ailleurs, l'association souhaiterait que le bâtiment le plus ancien puisse être conservé compte tenu de son histoire, ce qui sera effectivement étudié comme nous le faisons toujours avant de prendre une décision.

Principales remarques :

Raymonde BUTTERWORTH estime positif de conserver un élément de patrimoine et se montre satisfaite de cette décision qui va selon elle dans le sens de ce qu'elle avait proposé voilà deux ou trois mois à l'exécutif, à savoir la préemption de la parcelle plutôt que l'acceptation du projet immobilier.

Christian GASNIER ne se rappelle pas de cette position particulière ; il se souvient en revanche qu'un projet immobilier avait été envisagé par l'école sur le site, puis que, de discussions en discussions avec les représentants de l'école, l'idée d'une préemption communale, puis d'une acquisition amiable avait émergé que les élus avaient collectivement approuvée. Bernard DANET confirme la vision des faits de Raymonde BUTTERWORTH, Jean Yves LE MOIGNO confirme celle de Christian GASNIER.

Cyril JAN se montre en tout cas satisfait qu'un accord gagnant-gagnant ait ainsi pu naître qui permette la construction d'une école neuve et la conservation d'un patrimoine utile à la collectivité. Il salue donc cette décision qui est financée par l'APCP de 400 KE.

Le maire fait remarquer que cette décision permet de conserver un patrimoine mais aussi de pouvoir disposer d'un équipement collectif en centre-bourg.

Jean Claude GUILLEMOT précise que la question de la conservation de patrimoine c'était également posée à l'AEP et que la négociation avec le promoteur avait pour objectif d'avoir un prix.

Christian GASNIER considère que la démarche allait un peu au-delà puisqu'un vrai projet était à l'étude ; mais il note l'essentiel est d'aboutir à une position amiable et satisfaisante pour tous.

Jean-Yves LE MOIGNO précise à la fin à Cyril JAN que les 400 KE de crédits de paiement 2014 ne sont pas prévus pour l'achat de ce bien immobilier puisque celui-ci n'interviendra qu'en 2015. Il rappelle qu'il s'agit d'une ligne prudentielle constituée en cas d'opportunité foncière.

Après le vote, Arnaud LE BOULAIRE rappelle que les représentants de l'école avaient dû, contraints et forcés, se résoudre à vendre le terrain d'accueil de l'école maternelle pour financer la construction de la nouvelle école ; ce n'était pas leur volonté mais une contrainte financière qui s'imposait à eux, avec, pour conséquence inéluctable – mais non souhaitée – la démolition des bâtiments existants pour permettre la réalisation de la future opération. Il précise qu'il avait cependant souhaité laisser la possibilité à la commune de préempter en retardant au maximum les discussions. Puis, finalement, les événements se sont précipités puisqu'il est apparu plus simple à tous de passer un accord amiable.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances" du 18 février 2014, le conseil municipal est invité à :

- approuver l'objet et le contenu du présent accord ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 4 mars 2013

14-12. Personnel - Finances - Modification du tableau des effectifs – Transformation d'emplois

Le maire lit et développe le rapport suivant :

La promotion des agents communaux, qu'elle prenne la forme d'un concours ou d'un avancement lié à l'ancienneté, ne peut que répondre à un besoin de la collectivité. C'est une obligation sanctionnée par la jurisprudence administrative ; c'est aussi une exigence de gestion rationnelle des ressources humaines. Dans ce contexte, il est proposé d'adapter le grade d'agents aux fonctions qu'ils exercent effectivement en créant les postes suivants à temps complet :

Ancien grade	Nouveau grade	Fonction
Agent de maîtrise principal	Technicien territorial	Responsable du pôle assainissement
Agent de maîtrise principal	Technicien principal 2 cl	Responsable du pôle Espaces verts/Voirie (Après réussite examen)
Adjoint d'animation principal 2 cl	Animateur territorial	Responsable du pôle coordination enfance-jeunesse

Il est donc proposé de créer les emplois subséquents, les précédents emplois éventuellement occupés par les agents concernés étant supprimés à compter de la date où ces postes seraient pourvus, en modifiant à cette occasion le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Filière	Grade	Référence	Créé	Pourvu	Durée hebdo
TEMPS COMPLET			44	40	
Administrative	Directeur général des services	ALD	1	1	35:00
	Attaché principal	ALD	1	0	35:00
	Attaché	RL-CP-AF	3	3	35:00
	Rédacteur	DLP	1	1	35:00
	Adjoint administratif ppal 1° cl	MT	1	1	35:00
	Adjoint administratif ppal 2° cl	RG	1	1	35:00
	Adjoint administratif 1 cl	FH	1	1	35:00
	Adjoint administratif 2 cl	CL-MLLG-NJ	3	3	35:00
Technique	Ingénieur	BB	1	1	35:00
	Technicien ppal 2 cl	(PLT)	1	0	35:00
	Technicien territorial	(LC)	1	0	35:00
	Agent de maîtrise principal	LC-PLT	2	2	35:00
	Agent de maîtrise	JRI	1	1	35:00
	Adjoint technique principal 1 cl	ED	1	1	35:00
	Adjoint technique principal 2 cl	DH-SS-(v)	3	2	35:00
	Adjoint technique 1 cl	JBLM-LB-JT-RD-PYLN-MR	6	6	35:00
	Adjoint technique 2 cl	ELB-VLM-JYLB-JM-MB-SLB-	7	7	35:00

		CQ			
Culture	Bibliothécaire territorial	AL	1	1	35:00
	Adjoint du patrimoine 2 cl	RC	1	1	35:00
Sport	Educateur spécialisé des activités physiques et sportives	DO	1	1	35:00
Animation	Animateur territorial	(DP)	1	0	35 :00
	Adjoint d'animation ppal 2 cl	DP	1	1	35:00
	Adjoint d'animation 1 cl	DB	1	1	35:00
	Adjoint d'animation 2 cl	EM-JG-CLP	3	3	35:00
Médico-Sociale	Educatrice de jeunes enfants	KB	1	1	35:00
TEMPS NON COMPLET			20	19	
Technique	Adjoint technique 1 cl	MLH	1	1	31:00
	Adjoint technique 1 cl	ILT	1	1	28:30
	Adjoint technique 2 cl	CM	1	1	34:00
	Adjoint technique 2 cl	AR	1	1	33:15
	Adjoint technique 2 cl	MP	1	1	32:15
	Adjoint technique 2 cl	MLLP-CN	2	2	32:00
	Adjoint technique 2 cl	MCN	1	1	27:45
	Adjoint technique 2 cl	LS	1	1	27:00
	Adjoint technique 2 cl	AM	1	1	25:00
	Adjoint technique 2 cl	MM	1	1	17:00
	Adjoint technique 2 cl	MLB	1	0	18:00
Animation	Adjoint d'animation 2 cl	AJ	1	1	32:00
Médico Sociale	Auxiliaire puériculture ppal 2 cl	AJ	1	1	32:30
	Auxiliaire puériculture 1 cl	IG	1	1	28:00
	Auxiliaire puériculture 1 cl	SG	1	1	25:30
	Atsem ppal 2° cl	CG	1	1	32:00
	Atsem 1° cl.	CL	1	1	34:00
	Agent social 2° classe	CC	1	1	31:00
	Agent social 2° classe	RM	1	1	19:30

Il est précisé qu'il s'agit ici de valider des promotions internes correspondant à des engagements de la collectivité mais qu'aucun autre avancement de grade n'est prévu cette année ; toute décision dans ce sens sera en effet subordonnée à une remise à plat complète du développement des services.

Principales remarques :

Cyril JAN exprime son regret que l'opposition n'ait pu participer au comité technique paritaire du personnel et indique qu'il serait souhaitable que la prochaine mandature le permette.

Après en avoir délibéré, sur avis favorable du comité technique paritaire et sur proposition de la commission "Finances" du 18 février 2014, le conseil municipal est invité à :

- créer, à compter du 1^{er} avril 2014, sous réserve d'un avis favorable de la commission administrative paritaire départementale :
 - 1 poste de technicien principal de 2cl à 35/35° ;
 - 1 poste de technicien territorial à 35/35° ;
 - 1 poste d'animateur à 35/35° ;
 avec la suppression des postes afférents occupés par les agents concernés par ces transformations de poste à compter de leur nomination ;
- modifier le tableau des effectifs en conséquence ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

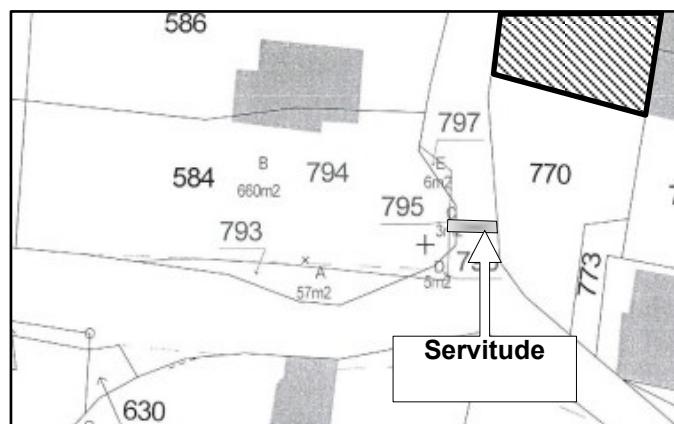
Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 3 mars 2014

14-13. Urbanisme – Domaine public – Constitution d'une servitude de réseaux

Christian GASNIER lit et développe le rapport suivant :

Par une délibération en date du 4 juin 2012, partant du constat qu'il était nécessaire de régulariser les conséquences d'un redressement de voie datant des années 60, le conseil municipal avait autorisé un échange de parcelles entre la commune de Plescop et M. Bernard LE



STUDER tel qu'il devait être formalisé à l'époque.

Depuis, un projet de réhabilitation de l'habitation située sur la parcelle adjacente cadastrée H n°770 nécessite une alimentation en réseaux, notamment EDF. Au regard des contraintes techniques, le notaire chargé de la rédaction des échanges précités, sollicite aujourd'hui la commune de Plescop pour la constitution d'une servitude liée à la pose de compteur et réseau EDF.

Conformément à l'article L2122-4 du code général de la propriété des personnes publiques, cette servitude étant compatible avec l'affectation et les usages de cette partie de domaine public, il est donc proposé au conseil municipal d'en approuver la constitution. Le notaire en charge de l'échange initial propose de l'intégrer dans son acte, les frais engendrés étant supporté par les demandeurs.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et urbanisme" du 18 février 2014, le conseil municipal est invité à :

- **approuver la constitution d'une servitude conventionnelle ayant pour fonds servant un élément de domaine public ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Copie certifiée conforme

Le maire

Nelly FRUCHARD

Mot de clôture du maire

Ce soir, nous venons de vivre le dernier conseil municipal de la mandature.

Je voulais vous remercier tous, majorité et opposition, pour votre implication dans la réflexion et la concrétisation des projets de ces six dernières années.

Je voudrais saluer plus particulièrement les élus du groupe majoritaire qui ont accepté d'être sur ma liste en 2008 et vous remercier de m'avoir fait confiance en m'élisant maire. Je vous remercie de votre investissement et du temps que vous avez donné pour faire vivre et s'épanouir Plescop, sans autre satisfaction que celle donnée aux attentes et besoins de sa population.

Je suis persuadée que nous avons pris les bonnes décisions à l'époque et nous pouvons être fiers de ce que Plescop est devenu.

Comme vous le savez, j'ai assumé ma fonction avec sérieux et conviction, tout en respectant les valeurs qui m'ont toujours guidée.

Consciente de ma responsabilité et des devoirs d'une élue, j'ai essayé d'être la digne représentante des Plescopais qui nous ont choisis et dont j'ai toujours défendu les intérêts.

J'ai également toujours agi en fonction des valeurs de la république et de la démocratie à laquelle je n'ai jamais cessé de croire, laissant s'exprimer à tous moments et au sein de notre conseil municipal, toutes les expressions, dans le respect de la différence à pouvoir exister.

Je suis par ailleurs toujours restée fidèle à mes idéologies, que ce soit la cause de la Bretagne, celle des femmes, ou les valeurs de gauche, humanistes et sociales, lesquelles ont forgé depuis longtemps ma vision du monde et de la société, même si je n'ai jamais été personnellement encartée.

Voilà, une page se tourne, une autre va s'ouvrir, et je souhaite à la nouvelle équipe, que les Plescopais auront élue, un bon courage et le désir ardent de concrétiser le meilleur avenir possible à notre territoire et à ses habitants.

Kenavo d'an holl ha bevet Pleskop !

Au revoir à tous et vive Plescop !